

FAIRE MIEUX POUR



BESANÇON

MUNICIPALES 2026

NOTRE PROGRAMME

Un projet de rupture co-construit avec les Bisontines et Bisontins pour une ville solidaire, écologique et démocratique.

4

PILIERS

30

ENGAGEMENTS

200+

MESURES

4

ALTER-PROJETS

Faire mieux pour Besançon,
avec Séverine VÉZIÈS,

Faire mieux pour Besançon,
c'est construire,
avec les bisontines et les bisontins,
le nouveau communalisme,
celui du XXIème siècle,
un communalisme insoumis.

Le programme que nous vous proposons, ce sont :

5 principes fondamentaux,

4 piliers,

33 engagements comportant près de 200 mesures.

5 principes fondamentaux qui constituent nos valeurs

- . Le pouvoir appartient au peuple
- . La protection des biens communs
- . La règle verte
- . La justice sociale et l'inclusion de chacun-e
- . Une économie au service des besoins

4 piliers qui fondent le socle de notre méthode

- . Revitaliser la démocratie
- . Répondre aux besoins
- . La bifurcation écologique
- . Les droits humains et la paix

Table des matières

	Page
1. Revitaliser la démocratie -----	4
1.1 Partager le pouvoir des élu·es	4
1.2 Favoriser l'intervention populaire active et permanente	4
1.3 Garantir l'intérêt général, la transparence et l'éthique	6
1.4 Résister aux politiques austéritaires et au diktat de la finance	7
1.5 Faire de la Ville de Besançon une employeuse exemplaire	8
1.6 Promouvoir la co-construction de la cité avec le tissu associatif	8
2. Permettre à chacun·e de répondre à ses besoins fondamentaux -----	11
2.1 Se loger dignement	12
2.2 Se nourrir sainement	16
2.3 Se soigner	17
2.4 S'instruire	18
2.5 Etudier	18
2.6 Faire du sport	20
2.7 Répondre aux besoins particuliers :	22
3. Engager la bifurcation socio-écologique -----	26
3.1 Déclarer l'état d'urgence écologique	26
3.2 Ouvrir la ville à la nature et aux enfants	27
3.3 Pouvoir vivre sans voiture	28
3.4 Mobiliser et rénover les logements existants	30
3.5 Bifurquer vers une commune productive et innovante	33
3.6 Assurer la sobriété heureuse en matière d'eau, d'énergie, de déchets	35
3.7 Adapter la ville au changement climatique	37
3.8 Établir un droit à la nuit, au silence et à un espace et un temps libéré du consumérisme	39
3.9 Défendre la condition animale	39
4. Défendre les droits humains et la paix -----	42
4.1 Lutter contre toutes les discriminations	42
4.2 Défendre la laïcité	44
4.3 Assurer le droit à la sûreté et à la tranquillité pour tou·tes	44
4.4 Participer à la lutte contre les trafics et lutter contre les addictions et leurs effets	46
4.5 Garantir le droit au travail	47
4.6 S'émanciper par la culture	48
4.7 S'engager pour la paix et les droits des peuples à l'autodétermination	50
4.8 Accueillir dignement les exilés	50
5. Nos alter-projets -----	52
5.1 Les Maisons du Peuple et de l'Autonomie	52
5.2 La Citadelle de l'Utopie	52
5.3 Le Centre des Low-tech	55
5.4 L'alter-projet des Vaîtes : création du Parc naturel des Vaîtes	56

1 – Revitaliser la démocratie

Ville de Jenny d'Héricourt, de Victor Hugo, de Proudhon, de Clarisse Vigoureux, de Gustave Courbet, de Camille Charvet-Kahn et de Charles Piaget, des LIPs, des Rhodiaceta, des Kelton-Timex mais aussi des Vaïtes, ville d'accueil, résistante, antiraciste et antifasciste, **Besançon est un lieu vivant d'implication populaire, d'imagination coopérative et de créativité autogestionnaire.**

Ici moins qu'ailleurs, la démocratie locale ne doit se résumer à un vote tous les 6 ans et à des consultations trop souvent formelles. Et ici plus qu'ailleurs un nouvel élan démocratique peut vaincre le découragement et l'abstention, pour peu que le pouvoir soit partagé, que les habitant·es soient co-décisionnaires des mesures et des projets qui les concernent.

Nous voulons redonner à chacun·e le pouvoir d'agir sur son quotidien, l'envie et les moyens d'exercer une citoyenneté active.

Nous organiserons des permanences itinérantes, des ateliers citoyens d'écriture des délibérations du conseil municipal, donnerons des pouvoirs concrets aux comités de quartier qui remplaceront les actuels Conseils Consultatifs d'Habitants (CCH), et nous rendrons transparentes les décisions municipales afin de créer les conditions d'une démocratie vraiment vivante et populaire au quotidien.

Pour favoriser cette dynamique populaire nouvelle, nous ouvrirons des maisons du peuple et de l'autonomie, et nous étendrons l'usage des outils de démocratie directe existants mais encore insuffisamment développés tels que les budgets participatifs, les votations citoyennes, et instaurerons les référendums d'initiative citoyenne. Tous·tes les habitant·es de plus de 16 ans pourront y participer, quelle que soit leur nationalité.

1-1 Partager le pouvoir des élu·es

Dès notre arrivée à la tête de la ville, le conseil municipal mettra en œuvre le **Référendum d'Initiative Citoyenne (RIC)**. Dès lors qu'une pétition réunissant au moins 10 % des habitant·es pourra être constituée, un référendum sera organisé et le résultat sera respecté.

Nous mettrons également en place le **mandat révocable**. À l'issue du premier tiers du mandat et avant la dernière année de celui-ci, un référendum d'initiative citoyenne pourra être convoqué pour révoquer un ou des élu·es sur la demande de 10 % des habitant·es de plus de seize 16 ans de la commune. Si le seuil de participation est supérieur à 25% des habitant·es de plus de 16 ans et qu'une majorité qualifiée des votant·es décide de révoquer

le mandat, le·s élu·es révoqué·es devront démissionner. Ainsi, les habitant·es pourront révoquer des élu·es qui trahiraient leurs engagements.

Nous nous engageons à **garantir les droits de l'opposition**, et notamment à lui ouvrir les commissions municipales et intercommunales.

Nous organiserons pour le budget général de la commune un **débat d'orientation public et participatif**.

Séverine Véziès fait partie des candidat·es insoumis·es qui ont lancé une pétition pour soutenir la mise en place du RIC municipal.

1-2 Favoriser l'intervention populaire active et permanente

Nous créerons un réseau de **maisons du peuple et de l'autonomie** dans chaque quartier.
(mettre un lien vers l'alter-projet correspondant)

Ces maisons seront les lieux de réunion des **comités de quartiers et des assemblées populaires** de quartier et de toutes sortes d'initiatives citoyennes et également des **lieux d'accès aux droits** permettant à toute personne d'être accompagnée dans ses démarches. Il sera possible lors de **permanences**, d'y effectuer les démarches habituelles réalisables aujourd'hui en mairie, par exemple les inscriptions sur les listes électorales. D'autres permanences permettront aux personnes en perte d'autonomie, aux personnes porteuses de handicap, aux personnes victimes de violences sexistes et sexuelles, aux personnes en situation de précarité et aux ménages menacés par des procédures d'expulsion locative de bénéficier de conseils.

Ces maisons, bien isolées et accessibles, seront des **lieux intergénérationnels** de rencontres des habitant·es de tous âges et constitueront des **lieux de fraîcheur** de proximité en cas de forte chaleur. Ces lieux fonctionneront en symbiose avec les maisons de quartier.

Les maisons du peuple et de l'autonomie hébergeront les conseils municipaux décentralisés ainsi que les **permanences des élu·es municipaux**. Ce seront, par ailleurs, des lieux de consultation, d'information et de discussion à propos des projets structurants dans les quartiers. Elles accueilleront les permanences des « repair café ». Elles seront également un lieu d'expérimentation pour un accès aux jeunes le soir.

Dans les maisons du peuple et de l'autonomie, tous les habitant·es de plus de 16 ans du quartier, quelle que soit leur nationalité, pourront être membre des comités de quartiers et participer aux assemblées populaires de quartier. Une garde des enfants sera organisée pour permettre aux parents de participer.

Les comités de quartiers sont composés d'habitant·es, dont une partie tirée au sort, et animés par une équipe paritaire.

Les comités de quartier pourront organiser des assemblées populaires, c'est-à-dire des réunions où tous les habitant·es sont conviés dès lors qu'ils le jugeront utile, que ce soit pour une votation citoyenne, pour débattre d'un projet, ou d'une difficulté dans le quartier.

Ils organiseront des **votations citoyennes** qui porteront sur les grands sujets communaux, qu'il s'agisse de grands projets d'aménagement, ou des modifications des services publics municipaux (par exemple l'organisation des temps périscolaires, l'évolution des tarifs pour les grands services publics municipaux, etc.). Le conseil municipal sera tenu de respecter le résultat, sous réserve de l'atteinte d'un quorum de participation.

Les comités de quartier auront un **droit de veto sur les projets structurants** (démolition, réhabilitation, artificialisation, nouvelles constructions ou résidentialisation...).

Les comités de quartier seront aussi en charge du levier d'émancipation que sont les **budgets participatifs**. Aujourd'hui, ces budgets existent mais n'ont que peu de marge de manœuvre. Nous proposons donc d'en augmenter l'enveloppe globale. Cette dernière passera de 250 000 euros actuellement à un **budget total supérieur à 1 million d'euros dès la 1ère année**. Ce budget sera encore augmenté au fil du mandat, pour atteindre à son terme près de **6 millions d'euros**.

Outre les comités de quartier, nous mettrons en place des conseils citoyens spécifiques, comme l'actuel Conseil municipal des Enfants, notamment un Conseil citoyen de la bifurcation écologique.

Par ailleurs nous **associerons les organisations syndicales à la vie communale**. Nous mettrons à disposition des **salles gratuites pour les associations, les syndicats et les partis** (y compris hors période électorale)

Enfin, nous nous assurerons de l'**accessibilité de toutes les communications institutionnelles** (langage facile à lire et à comprendre, sous-titrage, LSF, version audio, usage du braille).

1-3 Garantir l'intérêt général, la transparence et l'éthique

Dans le cadre du combat qui est le nôtre contre la corruption et la concussion, tous-tes les représentant-es de la municipalité signeront, pour l'ensemble de leur mandat, la **charte de l'élue**, selon laquelle ils s'engagent à démissionner en cas de vote de leur révocation et la **charte « Anticor »**. En outre, les votes de tous les élu-es en Conseil municipal seront publiés, ainsi que leurs agendas.

Dans le cadre d'un **plan de retour en régie publique** des réseaux et services publics essentiels, nous chargerons une **mission d'audit citoyen des services publics d'effectuer une revue générale de toutes les délégations de services publics au secteur privé (DSP) et de tous les partenariats publics privés (PPP)**. Le cas échéant, nous dénoncerons les contrats déraisonnables ou léonins conclus et signés par les majorités précédentes,

A terme, à l'image de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets, nous passerons dans le Grand Besançon à une **gestion publique** de la **production d'énergie**, du **chauffage urbain** et des **transports publics**. Concernant l'eau et cette production d'énergie, nous instaurerons une **tarification progressive et différenciée selon les usages** (professionnels, domestiques, administratifs) et les **mésusages** (confort, luxe).

Des représentant·es des comités de quartier pourront participer à la **commission consultative des services publics locaux (CCSPL)**. Ainsi, ils pourront évaluer, aux côtés des élu·es et des agent·es, l'accessibilité des services publics et exercer, un véritable contrôle citoyen sur la gestion des services publics locaux.

Par ailleurs, pour extraire les associations de la dépendance aux élu·es et les préserver des logiques clientélistes, discrétionnaires ou arbitraires actuelles ou anciennes, nous mettrons en place des **jurys citoyens pour contrôler l'accès et la distribution des subventions municipales**. Pour favoriser une vie associative autonome, nous remplacerons les fastidieux appels à projets par des **conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens**, signées avec chaque association.

1-4 Résister aux politiques austéritaires et au diktat de la finance

Nous exigerons l'augmentation des dotations d'Etat (dotation globale de fonctionnement, compensation à 100 % de la suppression de la taxe d'habitation...) et nous organiserons des actions, si nécessaire de désobéissance, coordonnées avec d'autres collectivités, pour exiger du gouvernement l'augmentation des dotations de l'État aux communes.

Nous participerons au **réseau des communes insoumises** chargé notamment de l'organisation annuelle de Rencontres nationales de la solidarité territoriale, créé pour analyser et mettre en lumière les inégalités territoriales et porter des campagnes nationales reposant sur la solidarité plutôt que la concurrence entre territoires.

Nous créerons des **comités citoyens de contrôle des lobbies locaux** et nous publierons les attributions de marchés publics uniquement dans les journaux capitalisés par des entreprises sans lien avec les attributions de marché publics.

Nous exigerons des entreprises répondant aux appels d'offres et aux marchés publics qu'elles respectent la législation en vigueur concernant l'égalité et la parité.

Nous travaillerons avec des **banques coopératives** pour affranchir la commune de la mainmise des institutions financières.

Nous établirons une **planification des investissements municipaux** et la communiquerons afin de donner de la visibilité aux entreprises locales.

1-5 Faire de la ville de Besançon une employeuse exemplaire

Nous mettrons en place un véritable **plan de titularisation**, un **plan de suppression du temps partiel contraint** dans la fonction publique municipale et un **plan de rattrapage pour garantir l'égalité salariale** entre les femmes et les hommes employé·es par la collectivité.

Nous mettrons également en place des **négociations salariales pour les agent·es de la municipalité**, portant sur l'ensemble du système de primes et d'avantages sociaux, et un plan de passage aux **32h pour les agent·es de la municipalité soumis à des travaux pénibles**, au **travail de nuit ou du dimanche**.

Nous associerons l'ensemble des agents municipaux à l'élaboration des projets et des politiques municipales (projets de service...) et continuerons de **développer leur formation** dans le souci de l'évolution des services. Nous renforcerons le rôle des salarié·es dans les instances paritaires.

Nous continuerons à **lutter contre les discriminations**, notamment sexistes, dans les services dépendants de la mairie. Nous **respecterons les obligations de la commune en matière d'emploi des personnes en situation de handicap**, à tous les niveaux de responsabilité.

Enfin nous proposerons des **stages de découverte** dans tous les services pour ne laisser aucun·e élève sans stage mais aussi pour faire découvrir la diversité des métiers exercés dans les services communaux.

1-6 Promouvoir la co-construction de la cité avec le tissu associatif

Les associations sont le poumon démocratique de Besançon. Le programme "Faire mieux pour Besançon" propose de passer d'une logique de guichet, où les associations sont des prestataires ou des demandeurs de subventions, à une logique de partenariat politique et de co-construction.

- Avec un Conseil des Associations renforcé et décisionnaire

Nous voulons un **Conseil des Associations** qui soit un organe de gouvernance locale et non une simple chambre d'enregistrement consultative.

Le Conseil des Associations sera systématiquement saisi pour avis, conforme ou consultatif selon les sujets, sur tout projet municipal impactant la vie associative, l'aménagement des quartiers ou la gestion des équipements publics. Il disposera d'un droit d'auto-saisine pour mettre à l'agenda politique des sujets négligés par la municipalité.

Un **budget participatif autonome lui sera alloué** directement afin de financer des projets transversaux, inter-associatifs ou expérimentaux, décidés par les pairs et non par les élu·es.

Enfin, la composition du Conseil sera revue pour garantir une représentation fidèle de la diversité associative : équilibre entre grosses structures gestionnaires et petits collectifs informels, représentation des quartiers prioritaires, parité femmes-hommes, et diversité thématique (*culture, sport, solidarité, écologie*).

- En simplifiant la vie des associations

Le bénévolat est une ressource précieuse qui ne doit pas être gaspillée dans la bureaucratie. La Ville doit agir comme un facilitateur logistique.

Nous mettrons en place une **plateforme municipale de réservation**, avec un portail numérique unique ("Maison des Communs Numérique") centralisant toutes les ressources de la ville : salles de réunion, gymnases, matériel, véhicules. Cette plateforme permettra de visualiser les disponibilités en temps réel et de réserver en quelques clics.

Nous créerons un "**Dossier Unique Associatif**" qui servira pour toutes les démarches auprès de la Ville (*demandes de subventions, autorisations d'événements, etc.*). Les associations n'auront plus à fournir dix fois les mêmes documents (*statuts, RIB, liste du CA*) à différents services.

Nous ferons évoluer la Maison des Associations en un véritable **tiers-lieu administratif** : espace de coworking pour les bénévoles, accès à des outils mutualisés (*photocopieurs, ordinateurs, logiciels de comptabilité*), et permanence de conseils juridiques et comptables gratuits, en partenariat avec des experts-comptables bénévoles ou mécénat de compétences.

- Avec un soutien financier innovant

Les subventions classiques sont lourdes à gérer et inadaptées aux projets émergents ou spontanés.

Nous créerons deux fonds: "**Mon Aide Culture**" et "**Coup de Pouce Asso**". Ce seront des fonds de micro-financement rapide, avec une décision sous 15 jours pour des montants de 100 à 1 000 €. Ce dispositif vise à lever les petits blocages financiers qui empêchent une action concrète : achat de petit matériel, impression de flyers pour une fête de quartier, dédommagement d'un intervenant.

Ces fonds s'adresseront prioritairement aux petites associations, aux collectifs d'habitant·es non constitués en association, et aux Juniors Associations, favorisant ainsi l'initiative citoyenne spontanée et locale.

- Par une plus grande liberté d'expression citoyenne

La liberté d'association est indissociable de la liberté d'expression dans l'espace public.

Nous multiplierons les **panneaux d'affichage libre** (non commercial) dans tous les quartiers de la ville. Ces espaces, garantis par la loi mais souvent rares, sont vitaux pour la communication des associations à petit budget.

Nous faciliterons l'**occupation de l'espace public**. Nous voulons une simplification radicale des procédures administratives pour l'organisation de petits événements de rue (*fêtes de voisins, concerts acoustiques, stands d'information*) qui ne nécessitent pas de dispositifs de sécurité lourds. La ville doit faire confiance à la responsabilité des acteurs associatifs.

- Avec une charte des engagements réciproques :

Nous voulons refondre la Charte de la vie associative pour sceller ce nouveau pacte de confiance : engagement de la Ville sur la pérennité des soutiens et l'indépendance des associations ; engagement des associations sur le respect des valeurs républicaines, de la laïcité et de la transition écologique.

2 – Permettre à chacun·e de répondre à ses besoins fondamentaux

Besançon compte 23000 personnes en situation de pauvreté, soit environ 1/5 de la population. Ces personnes ont de plus en plus de difficultés à faire face à leurs besoins compte tenu de la hausse du coût de la vie. Contraintes par des loyers et des charges en hausse constante, elles sont dans l'impossibilité de pourvoir à leurs besoins en nourriture, en logement et en soins. Près de 2300 personnes ont été admises à l'aide alimentaire l'an dernier.

Si Besançon concentre à elle seule 83 % de la population à bas revenus (au sens de la CAF) de GBM, ce n'est comme il est souvent dit et comme l'indique l'Insee, parce qu'elle dispose de la plus grande part de logements sociaux. C'est à l'inverse parce que les villes-centre concentrent toujours les personnes pauvres, qui ont besoin de se rapprocher des lieux où se trouvent l'emploi et les réseaux d'entraide.

Réduire le nombre de logements sociaux comme l'a fait Besançon ces 20 dernières années avec des démolitions massives, cela ne réduit pas la pauvreté, cela augmente le nombre de personnes à la rue.

A l'intérieur de la ville elle-même, la pauvreté est plus importante là où les logements sociaux sont nombreux. Ainsi le taux de pauvreté atteint-il 55% à Planoise, 50% à Palente-Orchamps et 45% à Montrapon ou aux Hauts-de-Saint-Claude.

Il est du devoir d'une commune de faire en sorte que chacun·e de ses habitant·es puisse pourvoir correctement à ses besoins.

Nous prévoyons donc un vaste plan d'actions pour permettre à chacun·e de **se loger dignement, de se nourrir sainement, de se soigner, de s'instruire et de faire du sport.** Ce plan concerne toute la ville, mais ses moyens concerneront plus particulièrement les quartiers populaires de la ville (ceux déjà cités et Battant).

Certain·es habitant·es sont particulièrement exposé·es à la précarité par leur situation, et rencontrent des difficultés spécifiques. Un volet de ce plan est destiné à répondre à leurs besoins particuliers, qu'il s'agisse **des jeunes, des familles monoparentales, des personnes en situation de handicap, ou encore des seniors.**

Permettre à chacun·e de :

2-1 Se loger dignement

Cela signifie que nous devons tout mettre en œuvre pour que personne ne soit plus à la rue, que la part de logements conventionnés soit suffisante à la fois pour répondre aux besoins en logement à loyers modérés et pour tempérer les loyers du marché, et que les logements insalubres soient rendus décents.

2-1.1 Plus une seule personne à la rue

Pour cet objectif dont nous mesurons la grande difficulté, mais qui nous oblige, nous prévoyons cinq ensembles de mesures:

- Éviter les expulsions

Nous prendrons position de manière claire : **aucune expulsion sans relogement digne**. La maire signera des **arrêtés anti-expulsions** dans ce sens. Même si les arrêtés peuvent être invalidés par le Préfet, c'est un acte politique fort : défendre concrètement le droit au logement et soutenir les familles dans la difficulté.

Nous veillerons à ce que le dispositif de prévention des expulsions soit pleinement mobilisé.

Pour les ménages en très grande difficulté, un système de sous-location sous forme de bail glissant avec maintien dans le logement sera mis en place.

Un numéro d'appel dédié sera mis en place pour une large information des locataires.

- Soutenir l'hébergement d'urgence et les associations qui aident les personnes sans abri

Nous aiderons les associations qui viennent en aide aux personnes sans-abri ou en grande précarité de plusieurs façons :

- . **Soutien financier renforcé** pour les acteurs de terrain qui assurent les maraudes, les repas, l'accueil de nuit.

- . **Mise à disposition de locaux municipaux** ou bâtiments publics pendant les vagues de froid ou de canicule.

- . **Soutien à la création d'un réseau de bureaux solidaires** pour que des professionnels prêtent leurs bureaux vides ou le temps de la nuit

- . **Réquision de logements vacants**

- . **Remise en service des bains-douches**

- Développer tous les dispositifs destinés à permettre l'accès au logement des personnes en grande difficulté

Nous amplifierons le programme « **Un chez soi d'abord** » basé sur l'idée simple que chacun·e doit d'abord avoir un toit stable avant de pouvoir se reconstruire. Nous doublerons le nombre de logements accessibles dans ce cadre, en travaillant avec les bailleurs sociaux et les associations d'insertion par le logement.

Nous renforcerons les dispositifs d'**intermédiation locative**, c'est-à-dire les associations qui louent des logements pour les mettre à disposition de personnes en difficulté avec un accompagnement social.

Nous soutiendrons la création à Besançon d'associations qui, par exemple, ont pour objet de réunir des personnes qui se cotisent pour financer un logement pour un ménage sans ressources.

- Créer de nouvelles pensions de familles et maisons-relais

Les pensions de famille ou maisons-relais sont des ensembles composés d'une vingtaine de studios et de pièces de vie communes, animées par des hôtes·ses. Ce dispositif a largement fait ses preuves pour loger des personnes fragilisées, le temps de se reconstruire ou si nécessaire de façon pérenne. Il s'est bien développé à Besançon (4 structures comptant 63 places au total), mais les besoins restent grands.

Nous définirons avec les associations d'insertion par le logement les projets de maisons-relais à porter dans la prochaine mandature pour compléter l'offre existante. Nous aiderons à trouver le foncier nécessaire, et compléterons si besoin le financement du fonctionnement (notamment en ce qui concerne les interventions d'infirmier·es psychiatriques dans les pensions de famille dont le projet social le nécessite).

L'objectif est d'engager la construction de **3 nouvelles pensions de famille** sur le mandat.

- Faciliter l'accès au parc social

Cela se fera par la transparence dans les attributions avec la création d'une commission municipale. La priorité sera donnée aux familles les plus fragiles et aux personnes hébergées temporairement.

2-1.2 Vers un tiers de logements conventionnés à Besançon

Dans les années 2000, Besançon comptait une part importante de logements sociaux, mais avec les opérations de renouvellement urbain et leurs nombreuses démolitions, ce taux a largement diminué.

Le PLH 2024-2029 prévoit la construction de 1087 logements locatifs sociaux sur l'ensemble de l'agglomération (dont 643 sur Besançon). Cela compense à peine les 1190 logements sociaux démolis à Planoise et à Brûlard, sans parler de ceux démolis auparavant à Fontaine Ecu, ou hors ANRU à Palente ou à Montrapon.

A Besançon même, la part du logement social a été encore plus réduite puisque c'est sur son territoire que ces démolitions ont eu lieu alors que la reconstitution (partielle) de l'offre a été répartie sur toute l'agglomération.

Or, si une meilleure répartition de l'offre de logement social sur l'ensemble de l'agglomération est un objectif souhaitable, diminuer l'offre sur la commune centre, où se situe l'essentiel des services et des besoins, n'est pas pertinent.

Aujourd'hui, **le manque de logements sociaux et plus largement d'offre à loyer accessible est le principal obstacle à l'accès au logement des personnes en difficulté, mais aussi des étudiant-es et des familles monoparentales.** Les logements de petite taille font particulièrement défaut et les logements familiaux dans une certaine mesure.

Depuis deux ans, le prix des loyers à Besançon s'envolent. Le seul moyen de contenir cette hausse, puisque Besançon n'est pas considérée en zone tendue et ne peut donc plafonner les loyers, est d'avoir une part de logements conventionnés suffisante pour modérer l'ensemble du marché.

Notre politique sera de **porter progressivement à 33% la part de logements conventionnés** (en locatif ou en accession, dans le parc public ou privé).

Il faut ensuite **produire sur Besançon davantage de logements locatifs sociaux** qu'il n'en est programmés au PLH (107 par an). A cette fin, tous les leviers seront activés : appui à la recherche de foncier par les organismes HLM, réservation plus importante de foncier dans les opérations d'urbanisme de la Ville, renforcement de l'obligation de logements sociaux dans les opérations privées.

La localisation des nouveaux logements sociaux se fera prioritairement dans les quartiers les moins bien dotés. Mais à l'inverse, aucun logement social ne sera implanté sans accès à des services publics de proximité : écoles, commerces, transports publics.

Pour cela, la première mesure à prendre est de cesser de détruire des logements sociaux : **nous nous opposerons à toute nouvelle décision de démolition.**

Le développement du **conventionnement dans le parc privé** sera également recherché.

Par ailleurs, pour faciliter l'accès à la propriété, les **baux réels solidaires** seront développés. Ce dispositif permet à des ménages modestes de devenir propriétaires d'un logement sans acheter le terrain, ce qui baisse le prix de 20 à 40 %. Le PLH prévoit 21 BRS (ou PSLA) par an. Il faut faire davantage.

Nos objectifs sont les suivants :

- construire 154 logements PLUS, PLAI ou BRS par an
- construire en outre 3 résidences sociales de 25 places chacune sur la période (soit 75 PLAI supplémentaires)
- produire 10 logements sociaux en bail à réhabilitation sur la période
- conventionner 10 logements de plus chaque année dans le parc privé

Cela représente un total de 300 logements conventionnés supplémentaires sur le mandat par rapport à ce que prévoit le PLH.

2-1.3 Une brigade municipale du logement pour éradiquer le logement indigne

La brigade du logement aidera les habitant·es à défendre leur droit à un logement digne : signalement de logements insalubres, accompagnement en cas de menaces d'expulsion (avec un numéro d'appel dédié), médiation avec les propriétaires, conseils pour améliorer l'efficacité énergétique du logement avec des gestes simples, aide à la constitution de dossiers (aides au logement, à la rénovation, etc...), mise en contact avec les associations concernées par la problématique. Elle veillera à ce que les locataires puissent exercer leurs droits (droit de se réunir, d'interpeller...).

La brigade travaillera en lien avec les associations locales (Croix-Rouge, Solmiré, Julienne Javel, Fondation pour le logement, etc.), afin de signaler les situations d'urgence et de prévenir les expulsions avant qu'elles ne deviennent irréversibles.

La brigade du logement aura également pour mission d'intervenir sur les troubles de voisinage (*bruit, jet d'objets par les fenêtres, etc*). Elle pourra mobiliser la police municipale en cas de besoin. Si les troubles persistent, le ménage en cause pourra être convoqué par l'adjoint à la sécurité et à la tranquillité publique pour un rappel à la loi.

Le **permis de louer** sera étendu au secteur de l'OPAH et le nombre d'inspecteurs sera augmenté pour renforcer les contrôles.

2-1.4 Le droit au retour

De nombreuses familles ont dû quitter le quartier qu'elles aimaient à cause des opérations de démolition et aspirent à y revenir. Elles seront prioritaires dans les attributions à cette fin.

2-2 Se nourrir sainement

Cet objectif répond à trois enjeux :

- un enjeu de justice sociale,
- un enjeu de prévention en matière de santé
- un enjeu de débouchés pour la production bio locale.

La priorité, ce sont évidemment les enfants. En aucun cas ils ne doivent aller à l'école le ventre vide. En outre, les repas pris dans le cadre scolaire doivent être un moment d'apprentissage de comment bien se nourrir. Ce projet devra donc être construit avec les enseignant·es.

Par conséquent, dans les écoles maternelles et primaires qui sont sous la responsabilité de la commune, nous ferons la **cantine bio**, progressivement à 100% du repas (c'est aujourd'hui un peu moins de 50%) et **gratuite**, en commençant par renforcer la progressivité des tarifs pour les petits revenus et par la gratuité immédiate pour les familles en dessous du seuil de pauvreté. Les repas seront **végétariens** deux jours par semaine (dont un végétalien) et il sera proposé une alternative végétarienne tous les autres jours. Nous fournirons également un **petit-déjeuner et un goûter gratuits**.

*Séverine Véziès est signataire du **Manifeste du bien manger** à l'école, proposée par l'Association de l'Alimentation durable.*

Pour les adultes, nous soutiendrons le développement d'un **réseau de restaurants/cantines associatives**, comme il en existe déjà quelques-uns dans Besançon, afin qu'ils proposent des menus à **petit prix**. Ces lieux peuvent devenir des lieux de vie et de rencontres intergénérationnels, permettant de briser l'isolement que subissent de nombreux·ses habitant·es de nos quartiers et notamment nos aîné·es.

Nous financerons également la fourniture hebdomadaire de paniers bios aux publics précaires, et prioritairement aux femmes enceintes, comme cela a pu se pratiquer pendant la pandémie du COVID.

Nous soutiendrons l'expérimentation de la **sécurité sociale alimentaire** en cours de préfiguration à Besançon et nous porterons.

Enfin, il faut rappeler que la représentation nationale a voté à l'unanimité lors de la niche parlementaire insoumise à l'Assemblée nationale en novembre 2025 contre l'accord de libre échange du Mercosur. Pourtant la commission européenne va nous imposer cet accord. Nous continuerons à nous y opposer et nous utiliserons tous les leviers possibles pour **faire de Besançon une commune hors Mercosur**.

2-3 Se soigner

Besançon n'est pas un désert médical, bien entendu. Il n'en reste pas moins que **les délais pour se faire soigner s'allongent chaque année** un peu plus. **En matière de santé mentale la situation est particulièrement catastrophique**, avec des délais d'attente d'un an en Centre Médico-Psychologique, alors que la rapidité de prise en charge est un facteur essentiel, surtout pour les enfants et les adolescent·es. D'autres spécialités connaissent des délais extrêmement longs, voire n'acceptent plus de nouveaux patient·es : dermatologie, ophtalmologie...

La maison de santé intégrée à l'hôpital, ouverte le 1er février 2026, n'augmente pas l'offre de soins sur la ville, puisque ce sont des médecins libéraux déjà installés qui s'y relaieront. Elle ne vise qu'à désengorger les urgences. De plus, il s'agit d'une médecine libérale avec le coût que cela suppose pour des patient·es qui parfois sont venu·es à l'hôpital parce qu'ils/elles ne peuvent payer le médecin, et seront tout de même dirigé·es vers cette maison. Nous sommes opposés à cette privatisation de fait d'une partie du rôle de l'hôpital, qui de plus capte une part de ses moyens administratifs. Nous nous y serions formellement opposés au sein du conseil de surveillance du CHU, où siège la ville de Besançon, si nous avions alors été en responsabilité.

Nous construirons donc un **centre public de santé pluridisciplinaire**, en lien avec l'ARS et les professionnel·les de santé, après un diagnostic plus précis des besoins à pourvoir et de la localisation la plus judicieuse au regard des besoins et de l'offre existante. Il comportera une **antenne de santé mentale**.

Il sera fondé sur le salariat des médecins, sans dépassement d'honoraires et à tiers payant intégral, afin de garantir un accès aux soins de proximité.

Ce centre travaillera en lien avec le centre de santé sexuelle et son **antenne spécialisée pour les personnes LGBTI+** que nous proposons de créer. Les usagers seront associés à son fonctionnement, via un collège des usager·es.

Ce centre organisera des **campagnes de prévention** sur tous les enjeux de santé publique, en particulier dans les écoles, et en partenariat avec le département et la région pour les collèges et lycées, sur les questions de santé mentale, sexualité, violences, addictions, harcèlement scolaire. Il organisera également des **campagnes de dépistages**.

Il coordonnera l'activité des **médiateur·trices de santé** qui seront déployé·es dans tous les quartiers de la politique de la ville, comme cela vient d'être fait à Battant et que nous renforcerons.

Nous proposerons une **mutuelle municipale** aux bisontin·es pour en diminuer le coût.

Un **observatoire de la santé** des bisontin.es sera également mis en place pour orienter au mieux son action.

2-4 S'instruire

L'école doit être entièrement gratuite. Aussi nous rendrons non seulement la cantine gratuite, mais également les **fournitures scolaires**.

Nous ferons en sorte que **100% des enfants puissent avoir une place à l'école et au périscolaire de leur quartier** en rénovant les locaux trop inadaptés et en engageant suffisamment de personnes pour garantir en permanence le taux d'encadrement réglementaire. Nous veillerons à assurer réellement la présence d'une ATSEM par classe en maternelle.

Nous ne pouvons assurer malheureusement aux enfants en situation de handicap la présence d'un·e AESH (accompagnant·e d'enfants en situation de handicap), puisque la gestion des AESH ne relève pas de la commune et qu'il est interdit de confier leur missions à des personnels hors de ce statut. Nous mettrons toutefois en place une **formation des personnels** (ATSEM, animateur·trices périscolaires...) **pour les sensibiliser à tous les handicaps** et leur donner les clés pour prendre en compte les difficultés des enfants concernés.

Nous ferons du temps périscolaire un temps d'éducation et de prévention. Des actions de lutte contre le harcèlement scolaire seront conduites (ateliers, affichage, charte...). Les animateur·trices périscolaires, les ATSEM et le personnel de cantine seront formé·es à la détection du mal-être des enfants et aux solutions ou alertes à mettre en place.

L'encadrement du personnel scolaire sera également sensibilisé à cet objectif et formé. Cela suppose aussi que le personnel soit correctement rémunéré, que les temps partiels subis soient évités, et que l'organisation du travail ne soit pas dissuasive pour les employé·es. Une plus grande stabilité du personnel, notamment des animateur·trices périscolaires, doit être recherchée pour une meilleure professionnalisation. Et ils/elles doivent notamment être formés à l'écoute, à la prévention des violences physiques et sexuelles, à l'hygiène et à la santé des enfants, ainsi bien entendu qu'à l'aide aux devoirs.

*Séverine Véziès est signataire de la tribune « **Maires insoumis, nous ferons du périscolaire un véritable service public d'éducation communale** »*

Pour répondre aux contraintes des parents, le temps périscolaire sera étendu, tout en veillant à ne pas dépasser une amplitude horaire sur la journée pour l'enfant.

Nous mettrons en place un **guichet unique de l'enfance** pour les inscriptions en crèche, cantine, périscolaire et la recherche d'assistant·es maternel·les. Nous soutiendrons **les associations d'aide aux devoirs**.

Par ailleurs nous soutiendrons l'**organisation des voyages scolaires**, qui sont des temps de socialisation et de découverte importants, et pour certains enfants, dont les familles ne peuvent partir en vacances, la seule occasion de connaître d'autres lieux.

Enfin, **les écoles doivent être à taille humaine, et offrir une réelle mixité sociale**. Nous nous opposerons aux fermetures de classe, aux regroupements d'écoles, et l'ouverture de toute nouvelle école privée sur le territoire communal, et nous favoriserons la mixité sociale dans la sectorisation des écoles primaires.

Nos écoles doivent également être confortables, sûres et inclusives aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Nous **accélérerons le programme de rénovation énergétique** des bâtiments et nous ferons **un plan d'urgence de suppression des écoles Pailleron**. Nous veillerons à ce que les aménagements de cours d'école et de crèches soient mixtes.

Les rues devant les écoles seront intégrées au réseau de cheminements arborés réservés aux modes doux, afin que les enfants puissent se déplacer et jouer dehors en sûreté. Des mini-potagers seront installés dans ou à proximité des écoles pour apprendre aux enfants à reconnaître les légumes courants et à s'en occuper.

2-5 Etudier

Besançon a la chance d'avoir sur son territoire une Université, aujourd'hui Université Marie et Louis Pasteur. Ce devrait être, et cela était il y a encore une quinzaine d'années, la **garantie pour tout·es bisontin·es de pouvoir mener des études dans le domaine de son choix**.

Cette garantie est aujourd'hui fragilisée, parce que l'Université elle-même est fragilisée. Les financements insuffisants de l'Etat conduisent à augmenter les droits d'inscription, à détériorer les conditions de travail des professeur·es et des étudiant·es, à multiplier les vacations et les contrats précaires, au prix parfois d'une baisse de la qualité de l'enseignement et des statuts des personnels.

Les contrats doctoraux, devenus très rares, conduisent trop d'étudiant·es à renoncer à faire une thèse, ce qui amoindrit la recherche, ou à la faire tout en travaillant, ce qui en allonge la durée et les empêche trop souvent de l'achever.

Pour ouvrir l'Université à de nouvelles sources de financements, l'Université Marie et Louis Pasteur a été transformée en Établissement Public Expérimental -EPE-. Cette transformation s'est accompagnée d'une entrée en force de personnes extérieures au monde universitaire au Conseil d'Administration, où elles représentent désormais 16 sièges sur 40, et dans les Conseils d'orientation nouvellement créés dont elles sont les seules membres. Ces personnes sont des représentant·es des collectivités territoriales, et du monde socio-économique. **Cette évolution fait évidemment craindre que progressivement la production et la transmission de savoirs ne passe avant tout au service de certains intérêts particuliers, économiques et/ou politiques.**

Dans un tel contexte, puisque GBM est représentée au CA de l'Université, **nous défendrons**, parmi les questions qui relèvent de ses compétences, la **modération des droits d'inscription**, y compris pour les étudiant·es extra-communautaires, **la qualité de vie et d'études des étudiant·es, et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes, et les discriminations.**

Par ailleurs, nous renforcerons nos relations de collaboration avec l'Université, qui peut nous apporter beaucoup dans des domaines aussi divers que la bifurcation écologique, les phénomènes de discrimination, ou encore la sociologie des addictions. Nous pourrions **financer des contrats doctoraux** susceptibles d'éclairer notre action..

Enfin, trop d'étudiant·es sont obligé·es de travailler pour financer leurs études. Ce qui crée inévitablement des inégalités entre ceux dont les parents peuvent les soutenir et ceux dont les parents n'en ont pas la possibilité. Travailler en faisant ses études, c'est moins de temps pour étudier et une probabilité plus forte de se retrouver en échec. **L'expérimentation que nous prévoyons d'un revenu minimum jeune sera un levier essentiel pour permettre à chaque jeune biontin·e d'effectuer les études de son choix et de s'y consacrer pleinement.**

2-6 Faire du sport

Le sport est un enjeu de santé publique, un vecteur d'inclusion, et un outil éducatif. Mais il reste marqué par de fortes inégalités d'accès. Nous voulons le rendre accessible avec des aides directes aux familles, mais aussi en créant à terme un **Service Public de l'Équipement Sportif**, car le coût de l'équipement individuel (chaussures, kimonos, raquettes, vélos, protections...) est souvent le frein principal.

Nous saluons l'existence déjà d'initiatives solidaires portées par des associations (bourses, trocs), souvent en juin pour permettre aux familles de faire face aux coûts des équipements sportifs. Néanmoins, c'est en septembre que les besoins des familles se cristallisent, une fois l'inscription validée.

Pour résoudre ce décalage logistique, nous mettrons en place les Grandes Bourses Municipales du Sport. Nous proposerons deux événements massifs annuels (Rentrée et Hiver) pour s'équiper à prix solidaire.

A terme, le développement d'une **sportothèque** doit être étudié.

Le Service Public de l'Équipement Sportif s'adresse aussi aux petits clubs amateurs qui peinent souvent à renouveler leur matériel pédagogique. Nous prévoyons une **Centrale d'Achat** pour négocier des tarifs de gros sur les consommables (ballons, chasubles, plots, coupelles) ainsi qu'une **Banque de Matériel Événementiel Mutualisé**. Un stock de matériel logistique (sonorisation, podiums, barnums, chronomètres, arches de départ) pourra être emprunté gratuitement par les associations pour leurs compétitions et tournois, afin d'éviter à chaque club d'investir dans du matériel coûteux qui ne sert qu'une ou deux fois par an.

Ce nouveau service public intégrera une **Recyclerie Sportive**, comme celles de Massy ou Grenoble, qui organisera une collecte permanente de matériel sportif utilisé mais encore en bon état, auprès des particuliers (en déchetterie, dans les gymnases, lors de forums) et des grandes surfaces de sport (invendus, retours).

Un atelier de réparation et de remise en état sera créé, employant des personnes en insertion professionnelle, qui nettoieront, répareront et sécuriseront le matériel collecté. Le matériel remis à neuf alimentera le stock de la Sportothèque pour le prêt ou sera revendu à très bas prix dans une " **Boutique Solidaire du Sport** ", ouverte à tous et toutes. Des ateliers seront proposés aux sportifs pour apprendre à entretenir leur matériel (réparer un vélo, farter des skis, coudre un accroc), prolongeant ainsi la durée de vie de ces objets.

Au-delà du matériel, le coût de l'adhésion et de la licence sportive reste un obstacle. Nous mettrons en place un **pass sport-culture annuel de 300 €** pour les enfants âgés de 4 à 18 ans, issus de familles monoparentales et/ou vivant sous le seuil de pauvreté, qui viendra en complément du dispositif national " Pass'Sport " (70€).

Un autre frein est l'autocensure vis-à-vis de certains sports réputés élitistes. Pour permettre à tous les enfants de découvrir tous les sports, nous renforcerons les initiatives types " **Journées découvertes** " des différents sports en lien avec les clubs de la ville.

Nous mettrons en place un **Plan "Jeunes Espoirs – Sport, Culture, Égalité"**, avec un dispositif de bourses municipales pour soutenir les jeunes talents (sportif·ves ou artistes) issus des quartiers populaires ou de milieux modestes. Trop souvent, l'accès au haut niveau (stages, compétitions nationales, matériel de pointe) est réservé aux familles aisées. Ce plan offrira un soutien financier et un mentorat pour briser ce plafond de verre, avec une attention particulière pour les jeunes filles et les minorités de genre.

Besançon, ville verte par excellence, doit devenir un immense terrain de sport à ciel ouvert. Déjà plusieurs événements mettent à profit la topographie de la ville (collines, forts) et de la proximité du Jura, mais cela doit être amplifié.

Nous créerons un **Pôle Municipal "Moyenne et Basse Montagne"**, dédié aux sports de nature (trail, VTT, escalade, randonnée, course d'orientation). Ce pôle aura pour mission l'encadrement et la formation à la sécurité en plein air. Il organisera des "Classes Nature" pour tous les écolier·es bisontin·es (découverte du milieu naturel, nuitée en refuge), en lien avec les enseignant·es.

Ce pôle assurera la gestion et l'entretien des sentiers et sites de pratique urbains. Afin de développer les **pratiques libres et urbaines**, nous multiplierons les équipements en accès libre dans tous les quartiers (street workout, city stades, parcours santé connectés). Une attention particulière sera portée au *design actif* et à l'aménagement inclusif de ces espaces pour qu'ils ne soient pas monopolisés par un seul type de public mais ouverts aux femmes, aux seniors et aux familles.

Nous lancerons un vaste plan de **rénovation thermique et fonctionnelle des équipements sportifs** vieillissants (gymnases de quartier, piscines Lafayette et Mallarmé), avec l'objectif de réduire la facture énergétique de la ville tout en améliorant le confort de pratique (isolation, vestiaires, accessibilité PMR).

2-7 Répondre aux besoins particuliers des...

2-7.1 Jeunes

Les jeunes se voient massivement mis en marge de la société néolibérale, alors qu'ils sont l'avenir de notre société. Faire confiance à la jeunesse n'est pas seulement un devoir moral, c'est la clé pour préparer l'avenir. Nous devons permettre aux jeunes bisontin·es de participer pleinement à la vie démocratique de la ville, et leur donner les moyens d'accéder à l'autonomie.

Ils/elles pourront **dès 16 ans participer aux votations citoyennes**. Ils/elles bénéficieront des transports gratuits, des restaurants associatifs à petit prix, du pass sport-culture et de la sportothèque... Nous prévoyons par ailleurs d'expérimenter l'ouverture des maisons du peuple en soirée à leur intention.

Nous les aiderons en outre à accéder au logement avec des mesures pour **faciliter la co-location** (bail type, conseils, sensibilisation des propriétaires...) ainsi que la **cohabitation intergénérationnelle** avec création d'un service de mise en relation entre les jeunes à la recherche d'un logement et des seniors acceptant de partager leur logement devenu trop grand.

Enfin, parce que chaque jeune doit pouvoir étudier sans avoir à travailler, ou encore disposer du temps nécessaire pour construire son projet professionnel, nous **expérimenterons un revenu municipal garanti pour les moins de 26 ans** via le CCAS.

2-7.2 Familles monoparentales

Parmi les familles avec enfants à Besançon, 43% sont des familles monoparentales selon le collectif "Mères Déters". Le plus souvent il s'agit de mères isolées. Ces mères de familles ont encore plus de risques de précarité, de difficultés à subvenir aux besoins de leurs enfants, à travailler, et également à participer à la vie démocratique. Un tiers des mères seules vivent sous le seuil de pauvreté.

La cantine et les transports gratuits, l'extension du périscolaire, la garderie lors des assemblées populaires, les permanences de conseil dans l'accès aux droits, le pass sport-culture pour les enfants... toutes ces mesures vont les aider à faire face.

En outre l'ouverture des maisons du peuple, qui permettront aux familles de se retrouver pour des temps d'échange et de distractions, favoriseront le répit, l'entraide et la solidarité pour les mères isolées et les familles monoparentales.

En complément, nous mettrons en place une **carte-famille dédiée aux familles monoparentales**, fournie par le CCAS, destinée à leur donner un accès prioritaire aux différents services publics municipaux (crèches, cantine et périscolaire, notamment), à des tarifs préférentiels (y compris pour les piscine, la patinoire, ou les musées).

Plus largement, nous adopterons un plan dédié aux familles monoparentales par délibération au Conseil Municipal dressant un diagnostic de leur situation, comportant un plan pluriannuel avec des objectifs chiffrés et ciblés, et doté d'une gouvernance associant les familles, les partenaires locaux et les principales directions.

Il y sera considéré la monoparentalité avec une définition large, assimilée à celle de l'INSEE, sans demander un jugement ou une garde principale, ce qui impliquera de réformer le mode de calcul de tarification des services publics municipaux.

*Séverine Véziès est signataire du **Pacte pour les mères isolées et les familles monoparentales à l'échelle communale**, proposé par le collectif "Mères Déters".*

2-7.3 Personnes en situation de handicap

Les familles se sentent souvent seules face aux démarches et difficultés qu'elles peuvent rencontrer face au handicap. Globalement, nous **soutiendrons les structures qui visent à accompagner les familles concernées**.

Les personnes en situation de handicap pourront plus facilement accéder à leurs droits, faire leurs démarches administratives et participer à la vie démocratique grâce aux Maisons du peuple et de l'autonomie, présentes dans chaque quartier et toutes accessibles, et à leurs permanences. Ces maisons leur permettront aussi de rompre un isolement trop fréquent.

En outre, nous nous assurerons de l'accessibilité de toutes les communications institutionnelles (langage facile à lire et à comprendre, sous-titrage, LSF, version audio, usage du braille).

Pour autant, ces personnes doivent pouvoir comme tout un chacun·e accéder aux services et commerces notamment dans le centre-ville. Un plan de travaux d'**adaptation du centre-ville** aux différents handicaps sera défini en lien avec les associations et mis en œuvre.

De même, le **réseau de transport public** sera rendu entièrement **accessible** au plus vite. **L'accueil des enfants souffrant de handicap dans les crèches et les écoles publiques** sera facilité, par l'adaptation des bâtiments, la formation du personnel et l'achat de matériel adapté.

Par ailleurs, le matériel médical coûte très cher. Nous créerons une **bourse à matériel médical** (fauteuil roulant, planches de transfert...) et mettrons en place des ateliers de réparation.

Enfin, la ville se doit de respecter les obligations de tout employeur en matière d'**emploi de personnes bénéficiant de la reconnaissance de travailleur handicapé** (RQTH), de leur offrir des conditions de travail adaptées, et de leur assurer une évolution de carrière sans discrimination.

2-7.4 Seniors

Un quart des habitant·es du Grand Besançon et un cinquième de celles et ceux de Besançon ont plus de 60 ans. **Pouvoir bien vieillir à Besançon et prendre soin de nos aîné·es est donc un enjeu important.**

Il existe à Besançon une Maison des Seniors, dépendante du CCAS, destinée à leur apporter toutes les informations dont ils peuvent avoir besoin. Les permanences des Maisons du Peuple pourront s'appuyer sur ce centre d'information qui leur est dédié pour renseigner au mieux les personnes âgées sur leurs droits et les possibilités d'aides.

Les Maisons du Peuple seront un lieu à portée de chacun·e pour rompre l'isolement, et aller à la rencontre des autres habitant·es du quartier, de participer à la vie associative, un lieu intergénérationnel où échanger, s'informer, se distraire. Les restaurants associatifs à petit prix seront aussi une occasion de sortir et de savourer un repas en compagnie d'autres personnes de tous âges.

Nous développerons d'ailleurs toutes les actions en direction des aîné·es basées sur l'intergénérationnel, comme les liens entre écoles et EHPAD, ou encore la **cohabitation intergénérationnelle** avec création d'un service de mise en relation entre les jeunes à la recherche d'un logement et des seniors acceptant de partager leur logement devenu trop grand.

Les seniors souhaitent rester dans leur logement. Aussi, nous poursuivrons et développerons la politique d'**aide aux travaux d'adaptation des logements**, et tous les dispositifs d'**aide au maintien à domicile, en veillant à la qualité de ces dispositifs**. Nous encouragerons aussi les solutions de **logements coopératifs ou partagés pour le 3e âge**.

Parce que malheureusement il arrive que ce maintien à domicile ne soit plus possible, nous soutiendrons les **EHPAD publics**. Nous autoriserons **les animaux de compagnie** dans ces établissements.

Et parce qu'il est intolérable que nos aîné·s soient parfois maltraité·s dans les EHPAD, publics ou privés, nous mettrons en place un dispositif de **repérage et de suivi des situations de maltraitance des personnes âgées**.

3 – Engager la bifurcation socio-écologique

Engager réellement la bifurcation écologique de la société et de l'économie est un vaste défi qui ne peut s'envisager qu'avec la mobilisation de tous·tes et des choix partagés. Il s'agit en réalité d'une myriade de défis entremêlés, nécessitant une multiplicité de mesures en interaction les unes avec les autres.

L'enjeu est d'assurer la contribution de Besançon à l'atténuation du dérèglement climatique en cours, de construire sa résilience face à ce bouleversement mais aussi face aux tensions désormais inévitables sur les matériaux et l'énergie ou encore l'eau.

Pour relever ce défi, nous savons qu'il nous faut **préserver le vivant, produire localement et de la manière la plus sobre et la moins impactante possible, et adopter un mode de vie** bien moins émetteur de gaz à effet de serre.

Cela implique de respecter le vivant sous toute ses formes, de repenser complètement la relation entre la ville et la nature, de faciliter la vie sans voiture, d'isoler massivement logements et bâtiment publics, de mobiliser le foncier déjà artificialisé, de mettre en place des outils pour aider la production locale et le petit commerce, d'assurer à la fois le droit à l'eau, à l'énergie ou à l'évacuation des déchets mais aussi leur usage sobre.

3-1 Déclarer l'état d'urgence écologique

À partir des diagnostics et bilans existants, nous organiserons un **débat citoyen d'orientation écologique visant à mettre en œuvre la règle verte** sur le territoire communal et intercommunal, en s'appuyant notamment sur les conseils citoyens et les assemblées populaires, et sur une participation en ligne.

Ce débat ira au-delà de la seule question du climat, il sera l'occasion de sensibiliser au caractère systémique de la crise écologique et aux implications de la notion de « zone critique », appliquée à notre territoire. Il mobilisera des outils permettant la participation effective de chacun·e au débat, et le recueil des idées de tous et toutes comme par exemple la *fresque de la renaissance écologique*.

Ce débat fournira les bases de la définition d'une **planification écologique pluriannuelle des politiques publiques** en matière de préservation des ressources naturelles, des biens communs, et d'objectifs de réduction de l'empreinte écologique communale.

Nous établirons un **plan d'éducation populaire aux enjeux environnementaux et écologiques**, décliné dans l'ensemble des champs d'action municipaux (temps périscolaires, politique jeunesse, centres socio-culturels, soutien au monde associatif).

Cela se fera par l'intervention d'agents municipaux, comme cela se pratique déjà, mais aussi celle des acteur·trices du territoire, nombreux·ses qui travaillent sur ces questions.

Nous opérerons d'ailleurs une mise en **réseau de tous ces acteur·trices de la bifurcation écologique**, qui sera un des moteurs de la dynamique que nous voulons enclencher.

Nous engagerons également un plan de formation et de montée en compétences sur les enjeux écologiques pour l'ensemble des agents de la ville, tout particulièrement dans les métiers où la bifurcation implique de fortes modifications des pratiques professionnelles (espaces verts, bâtiment, voirie ...).

3-2 Ouvrir la ville à la nature et aux enfants

Les villes modernes tiennent à l'écart la nature et les enfants. Ouvrir la ville à la nature et aux enfants, c'est y faire revenir la vie, améliorer le cadre de vie et la santé de tous et toutes, permettre aux enfants de se retrouver et jouer dehors. C'est aussi rétablir le lien entre eux et la nature, un lien fondamental pour leur santé physique et mentale et pour donner sens à la sensibilisation aux enjeux climatiques.

Une ville en harmonie avec la nature

La nature est très présente dans Besançon, avec les rives du Doubs, la forêt de Chailluz et les collines. C'est un de ses atouts majeurs pour la qualité de vie des besontin·es et le tourisme. C'est aussi **un atout essentiel face au changement climatique, tant en termes d'atténuation que d'adaptation**.

Ces lieux sont fort heureusement strictement préservés pour leur biodiversité et leur patrimoine. Leurs relations avec les quartiers environnants pourraient cependant être mieux mises en valeur et plus visibles.

Et surtout, il existe d'autres espaces de nature plus modestes mais tout aussi essentiels pour la qualité de vie et l'adaptation au changement climatique de leur quartier, voire pour leur intérêt biologique, patrimonial ou encore agronomique. Ces lieux devraient également être préservés et mis en valeur.

Nous proposons de gérer ces espaces où la nature existe encore sur le **modèle des Parcs naturels nationaux et régionaux**, c'est-à-dire en élaborant collectivement avec l'ensemble des acteur·trices concerné·es (associations, habitant·es, exploitant·es éventuel·les, usager·es...) un projet et une charte fixant les modalités de préservation et de valorisation de la biodiversité, de la richesse agronomique et du patrimoine vernaculaire.

Ce projet co-construit peut comporter, par exemple, des aménagements pour les promenades ou pour le maraîchage. Il peut prévoir des constructions, en principe en bordure du site et en lien avec le bâti environnant, voire, exceptionnellement, davantage à l'intérieur du site pour répondre aux besoins de valorisation de celui-ci ou à un besoin d'intérêt général collectivement reconnu, toujours sous réserve du respect des enjeux de biodiversité, de paysage ou agronomiques.

C'est ce concept de **Parc naturel communal** qui fonde notre alter-projet pour les Vaîtes : **le parc naturel des Vaîtes**. *(mettre un lien vers l'alter-projet correspondant)*

Des **cheminements paysagers** réservés aux mobilités douces (marche, vélo...) seront aménagés entre ces Parcs naturels communaux et les écoles et centres des quartiers situés à proximité. L'accès des habitant·es à la nature doit devenir aisé, instinctif. Il s'agit ainsi d'inciter à la pratique de la marche, du vélo...

Les espaces naturels deviennent ainsi le cœur de l'aménagement urbain, à rebours des politiques d'urbanisme qui ont prévalu depuis des décennies. Les Parcs naturels communaux sont un outil pour effectuer ensemble le changement dans la manière d'appréhender le territoire qu'impose la crise écologique.

Cette politique de préservation de la nature à l'échelle de toute la ville entre évidemment en contradiction avec le besoin de construction de logements. Même si on parvenait à remettre sur le marché tous les logements vacants, ce besoin demeurerait, ne serait-ce que parce que ces logements sont essentiellement de petite taille et situés dans le centre ancien. Ils répondent à une part importante des attentes, mais pas à toutes.

Cette politique doit donc s'accompagner d'**une politique très active de réhabilitation, de recherche et d'acquisition de foncier qui ne soit ni naturel ni agricole**.

Une ville à hauteur d'enfants

Les chemins paysagers que nous voulons créer entre les parcs naturels communaux et les écoles ne doivent pas être standardisés, mais au contraire faire l'objet d'un aménagement varié, permettant aux enfants de se repérer et offrant à tous une promenade non monotone. Ils doivent être pensés avec et pour les enfants, et s'ouvrir dès que l'espace le permet sur des **terrains d'aventure** et des mini-potagers. Ils seront **bordés d'arbres fruitiers** ou d'arbustes à fruits pour redécouvrir le plaisir de la cueillette et le goût du fruit juste cueilli.

Passant devant les écoles et les Maisons du peuple, ils permettront aux enfants de jouer en toute sécurité. Les enfants seront les bienvenus dans les Maisons du peuple, pour y jouer ou y faire leurs devoirs.

3-3 Pouvoir vivre sans voiture

Se déplacer sans voiture nécessite que les lieux où l'on doit se rendre soient assez proches pour être atteints à pied ou en vélo, ou bien facilement accessible en transport en commun. Les bénéfices en sont multiples : amélioration de la qualité de l'air, réduction du bruit, des dangers de la circulation et émissions de gaz à effet de serre..

Il s'y ajoute, si l'objectif est atteint, le gain financier pour les habitant·es qui pourront se passer de posséder une voiture, laquelle représente une charge considérable.

L'augmentation des voitures en autopartage accompagnera cette évolution, pour les quelques trajets résiduels qui nécessiteront encore ce mode de déplacement.

Pour la ville du quart d'heure

La **ville du quart d'heure** est le modèle d'une ville où tous les services essentiels sont à une distance d'un quart d'heure à pied ou à vélo. Ce concept a été relancé sous cette dénomination en 2015 par l'urbaniste franco-colombien Carlos Moreno.

Besançon est organisée en quartiers bien identifiés par leurs habitant·es, qui y sont attaché·es, et où demeurent encore souvent des commerces de proximité. Elle pourrait devenir une ville du quart d'heure. Les Maisons du peuple et leurs permanences y contribueront, ainsi que les chemins arborés qui traverseront les quartiers.

Pour y parvenir, une réflexion doit être conduite dans chaque quartier, sur les services ou commerces qui font défaut ou les aménagements nécessaires, avec les comités et les assemblées populaires de chaque quartier.

Un plan de transformation en ville du quart d'heure pourra alors être élaboré, pris en compte dans les documents d'urbanisme et le plan de desserte en transport en commun, et être mis en œuvre.

Pour des services de transports publics performants et accessibles à tou·tes

Nous souhaitons garantir le droit à la mobilité pour tous et toutes. Nous rendrons gratuits les transports publics, de façon progressive en commençant par les moins de 25 ans, les personnes privées d'emploi ou disposant de faibles revenus (actif·es ou retraité·es). Il faut souligner que la gratuité totale est partiellement compensée par les gains de gestion qui en résultent.

Pour autant, l'offre de transport ne sera pas réduite. Elle sera au contraire complétée partout où le diagnostic "ville du quart d'heure" aura montré que cela est nécessaire. Nous devons nous assurer que les habitant·es du périurbain bénéficient également de ce droit à la mobilité. Aussi, ce diagnostic de l'offre et des besoins devra concerner le territoire de GBM.

Un plan d'**aménagement des arrêts pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite** sera établi et mis en œuvre; les arrêts qui ne peuvent être aménagés seront déplacés et le matériel roulant remplacé progressivement par du matériel accessible.

Permettre à chacun·e d'utiliser moins la voiture pour se déplacer

Nous poursuivrons le **développement des parkings relais** pour améliorer l'accessibilité au centre-ville par le relais voiture-transports en commun.

Nous mettrons **un vélo à disposition** sous condition de ressources aux jeunes bisontin·es en complément des vélos en libre service, qui ne sont pas disponibles partout.

Nous **développerons les pistes cyclables** et leurs tracés, en complémentarités avec les cheminements qui seront créés vers les parcs naturels, en travaillant avec les associations de Besançon et de GBM, en prenant en compte leur plan vélo et le baromètre vélo.

Nous étudierons le principe d'un **réseau express vélo** sur l'agglomération, et la réalisation de voies cyclables à chaussée séparée sur les boulevards (Blum Kennedy, Churchill) et sur les « grandes pénétrantes » Rues de Vesoul, Dole, Belfort).

Nous veillerons à un vrai respect de la Zone de rencontre du centre-ville et son extension (contrôles de vitesse, pédagogie). Nous soutiendrons les ateliers vélos et inciterons à augmenter le nombre de locaux de stockage de vélo dans les copropriétés.

Aucun nouvel aménagement vélo ne devra se faire au détriment des piétons. De façon générale, nous veillerons à une **cohabitation harmonieuse et sécurisée dans l'espace public entre les différents types de mobilités** après un diagnostic des usages et de la circulation bisontine. Les comportements qui entravent les autres usages ne seront pas tolérés.

Pour autant, **la circulation et le stationnement des professionnel·les dont le métier consiste à se rendre chez les bisontin·es pour prendre soin, dépanner ou faire des travaux ne doivent pas être entravés**. Des solutions concrètes et simples seront définies en relation avec eux dès le début du mandat.

Enfin, nous étudierons l'opportunité de mettre en place un "Rezopouce", service d'auto-stop gratuit pour les utilisateur·ices et sécurisé, chaque chauffeur volontaire étant enregistré dans un fichier et identifié par un macaron sur sa voiture.

3-4 Mobiliser et rénover les logements existants

Pour ce qui est du logement, la bifurcation écologique impose tout d'abord une **rénovation thermique la plus ambitieuse et rapide possible**. Les propriétaires de logements à loyers modérés, publics ou privés, ont besoin d'être accompagnés dans cette démarche, et encore davantage dans le centre historique.

Elle nécessite en outre, afin d'éviter l'étalement urbain, de **mobiliser tous les logements existants**. On compte à Besançon un millier de logements vacants, dont beaucoup sont situés dans le parc ancien, au centre-ville.

3-4.1 Affirmer le droit à la chaleur et à la fraîcheur Nous mobiliserons tous les acteurs de l'Habitat : les organismes HLM, la Maison de l'Habitat du Doubs (avec laquelle la Ville est en partenariat), les syndicats de copropriétés... pour assurer le droit à la chaleur et à la fraîcheur.

Nul·le habitant·e, qu'il soit propriétaire ou locataire, ne doit plus être laissé·e seul·e face au maquis des aides et réglementations, ni sans soutien face à la précarité énergétique.

Nous mettons en place un **service public du droit à la chaleur et à la fraîcheur** pour piloter une politique ambitieuse de rénovation énergétique des logements, accompagner les habitant·es en lien avec la Maison de l'Habitat, et lutter contre la précarité énergétique.

Plusieurs actions seront mises en place, outre ce qui est déjà fait:

- Soutenir la rénovation thermique des logements sociaux

Une aide financière est apportée par GBM. Elle n'est pas toujours suffisante ce qui conduit à des hausses de loyers importantes. Une aide complémentaire pourra dans le but de minorer la hausse de loyer, en particulier pour les bâtiments E, F ou G. Elle s'opposera au recours à la troisième ligne de loyer pour financer les réhabilitations. L'aide sera également conditionnée à l'emploi de matériaux bio-sourcés ou recyclés. Elle pourra conduire à doubler le montant de la subvention versée par l'agglomération (7000 € maximum par logement - cf p.205 du PLH).

- Soutenir la rénovation thermique des logements locatifs privés conventionnés

Un dispositif d'aide à la rénovation thermique du parc privé a été adopté par GBM (délibération du 27 juin 2024). Nous abonderons cette aide sous réserve de conventionnement du logement et d'emploi de matériaux biosourcés ou recyclés. Le montant sera défini après étude dans la première année de mandat.

-Encourager la rénovation thermique du centre ancien par l'exemple

Besançon doit protéger son patrimoine tout en l'adaptant à la transition énergétique. En partenariat avec les architectes des bâtiments de France, la Ville installera en centre-ville un **appartement témoin rénové**, montrant comment moderniser un logement classé sans dénaturer le patrimoine. Cet espace servira de **vitrine pédagogique** pour les habitant·es, artisans et étudiant·es, et permettra de simplifier les démarches administratives pour les propriétaires dans le périmètre classé.

-Soutenir l'auto-réhabilitation

La Ville accompagnera les ménages qui souhaitent réaliser eux-même l'isolation de leur logement (propriétaire ou locataire avec l'accord du propriétaire), en finançant **l'accompagnement technique** et en **subventionnant les matériaux**.

-Créer un club des syndics de copropriétés

Pour accompagner la rénovation énergétique et la mise en conformité des immeubles, la Ville organisera des rencontres régulières avec les **syndics de copropriétés**.

Ce réseau permettra :

- de mieux connaître les difficultés des copropriétés
- de partager les bonnes pratiques de rénovation et d'inciter aux travaux d'économie d'énergie en parties communes (isolation des combles, VMC)
- de mieux mobiliser les aides publiques (MaPrimeRénov', certificats d'économie d'énergie, etc.)
- d'inciter à intégrer la **dimension sociale et environnementale** dans la gestion des immeubles
- d'identifier les logements vacants de longue durée

Ce club servira aussi de lien avec le Pôle du logement pour garantir le respect des droits des locataires et accélérer les travaux dans les immeubles anciens.

3-4.2 Zéro logement durablement vacant

Il faut **utiliser tous les moyens pour que des logements ne restent pas vacants** alors qu'il y a une crise du logement et de l'hébergement.

Les propriétaires de logements vacants depuis plus de deux ans seront contactés et incités à remettre leur logement en location de façon sécurisée soit via l'AIVS (agence immobilière à vocation sociale) soit via la garantie du 1% logement.

Si le logement nécessite des travaux, il sera **accompagné** en lien avec la Maison de l'Habitat. Si le propriétaire est dans l'incapacité de faire face aux travaux, il lui sera proposé de le confier à un bailleur social qui prendra en charge les travaux dans le cadre d'un **bail à réhabilitation** et le louera à un loyer conventionné pendant la durée nécessaire à l'équilibre de l'opération.

Dans le cas d'immeuble complet laissé vacant, une **acquisition à l'amiable** sera proposée, et à défaut une procédure d'expropriation engagée.

Tout logement vide depuis plus d'un an est déjà soumis à une **taxe municipale**. Afin d'inciter les propriétaires à remettre leur logement en location, nous la rendrons progressive : plus le logement reste vacant, plus la taxe augmente, si les solutions proposées plus haut ne sont pas mises en œuvre. Si la vacance perdure, le logement pourra être **réquisitionné** pour mettre des personnes à l'abri.

Les résidences secondaires sont inoccupées la plupart du temps : leur retour dans le parc locatif est souhaitable. Besançon étudiera la possibilité d'augmenter la **taxe d'habitation sur les résidences secondaires** pour limiter la spéculation et encourager la remise en location de logements. Une concertation sera menée avec la métropole et les communes voisines pour harmoniser cette politique.

3-5 Bifurquer vers une commune productive et innovante

Dans la planification écologique la production n'est pas une fin en soi : elle a pour objectif de **répondre aux besoins**. Elle ne doit pas non plus être laissée au reste du monde, ce qui a un coût écologique important et nous met en situation de dépendance. C'est pourquoi nous voulons **une commune capable autant que possible de répondre par elle-même à une partie de ses besoins et capable d'innover** pour une production locale sobre en énergie et en ressources.

Nous nommerons **un·e adjoint·e en charge de la ville productive**, interlocuteur·trice des entreprises et des services de l'État. Nous proposerons la création, au niveau intercommunal, d'un **service d'aide aux entreprises et producteurs locaux pour leur permettre de bénéficier des marchés publics**, notamment pour permettre aux petites entreprises de répondre à des appels d'offres.

Nous utiliserons largement le **modèle des coopératives**, qui peut permettre aux producteurs de répondre de façon groupée, de mutualiser du matériel ou des services.

Nous **créerons une coopérative d'activité et d'emploi (CAE)** pour favoriser le développement de l'ESS et introduire des économies d'échelle pour lutter contre le gaspillage du capital (services mutualisés, bureaux ou locaux de stockage collectifs...).

Nous accompagnerons les salarié·es pour les aider à reprendre leurs entreprises dans le cadre du modèle des SCOP

Nous insérerons des clauses sociales, écologiques et de production locale dans tous les marchés publics.

Enfin, nous instaurerons un **moratoire sur l'ouverture ou l'extension des zones commerciales**, y compris en périphérie de la ville, pour préserver les espaces agricoles et naturels, mais aussi le petit commerce.

Pour une agriculture biologique locale

Le premier besoin est évidemment l'alimentation. GBM a adopté un Plan d'Alimentation Territorial, auquel Besançon participe. Cependant pour obtenir des résultats concrets, les outils font défaut.

Afin de développer l'agriculture bio locale, notamment le maraîchage et les vergers, il faut d'abord **préserver les terres de bonne qualité agronomique**, ce qui implique de conduire une étude des sols non urbanisés et de les protéger dans le PLUi.

Il faut ensuite aider les maraîcher·es à s'installer, s'équiper et à valoriser leur production. Nous soutiendrons la constitution d'une **coopérative maraîchère**, qui permettra la mutualisation de matériels et le partage de graines.

Nous participerons à la construction et au fonctionnement d'une **légumerie**. Cet outil coopératif qui assurera le lavage, l'épluchage, la découpe, et la mise sous vide des légumes, permettra de fournir des légumes prêts à cuisiner pour les restaurateurs locaux et surtout pour la cuisine centrale de Besançon, qui pourra ainsi atteindre son objectif de repas bio et locaux. La structure juridique sera une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) réunissant les producteur-trices, les acheteurs publics qui le souhaiteront, dont la Ville, et les salarié-es. Cela permettra des accords pluriannuels entre acheteurs et producteurs.

Pour les petits commerces, l'artisanat et les tiers lieux productifs

Le maintien des petits commerces et de l'artisanat, essentiels à la vie locale, et à un minimum d'autonomie du territoire pour assurer la vie courante, est rendu très difficile par le prix des loyers commerciaux.

Il est nécessaire de mettre en place un outil dont la vocation sera de porter du foncier commercial à faible rendement immédiat mais à forte utilité sociale (librairies, artisanat, commerces de proximité, économie sociale et solidaire ...).

Il n'est pas nécessaire que la commune porte seule cet outil, il est même préférable que des représentant-es des professionnel-les concerné-es y soient associé-es et que des bisontin-es puissent y investir à titre personnel.

Nous créerons donc une **SCIC d'immobilier commercial** (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), associant collectivités, usager-es, citoyen·nes investisseurs, et salarié-es. Elle aura pour **mission d'acheter les murs commerciaux, via le droit de préemption commercial délégué par la commune**. Elle les **louera ensuite avec un dispositif de "bail trempin", comportant un loyer progressif sur les trois premières années**.

Cet outil aura également vocation à aider à l'installation de **tiers-lieux productifs** (coworking, makerspaces, FabLabs, Living Labs ...) qui sont des lieux précieux d'expérimentation et d'innovation.

Pour une bifurcation technologique

L'innovation actuelle en matière de technologie vise avant tout, soit à fabriquer le moins cher possible, soit à rendre les objets plus sophistiqués, avec des ajouts de fonctions numériques à l'utilité discutable, afin de justifier un prix élevé.

Cette mode du "High-Tech", consommatrice de ressources en raréfaction et dont le coût environnemental est de plus en plus élevé, n'est pas celle de demain.

L'avenir est aux objets optimisés pour leur usage, réparables, fabriqués avec des matières recyclées.

Cela ouvre un nouveau champ de recherche et d'expérimentation, autant sur de nouvelles méthodes et principes de fabrication, que sur les façons de recycler les objets actuels pour en récupérer les matériaux. Un défi compte tenu de la multiplicité des métaux aujourd'hui employés pour le moindre appareil, et la complexité des alliages.

Besançon, ville des microtechniques, est particulièrement bien placée pour devenir un pôle de recherche en la matière. D'ailleurs, des signaux faibles existent : l'Université Marie et Louis Pasteur et des acteurs locaux participent déjà à des Appels à Manifestation d'Intérêt "Low-Tech" régionaux.

Nous voulons donc créer un **Centre de Recherche et d'Ingénierie Low-Tech**, co-piloté par la Ville, l'Université et le tissu industriel. *(mettre un lien vers l'alter-projet correspondant)*

3-6 Assurer la sobriété heureuse en matière d'eau, d'énergie, de déchets

Le principe de la sobriété heureuse est que chacun·e puisse avoir accès à ce dont il a besoin, pour la quantité nécessaire pour une vie confortable, mais que nul·le ne puisse gaspiller la ressource ou le service concerné.

Pour le droit à l'eau

Ce principe doit être appliqué strictement pour l'eau, ressource de plus en plus précieuse et indispensable à la vie.

L'eau est gérée par Besançon par une régie publique, ce dont nous nous félicitons, et fait l'objet d'une tarification progressive: 1,62 m3 gratuit, 50 m3 à 1,20€ et le surplus à 1,25€.

Cette progressivité est une bonne chose, mais elle ne nous paraît pas suffisante pour satisfaire au principe de sobriété heureuse.

Nous visons une **gratuité des volumes vitaux**, nécessaires à la vie courante (50 m3) assortie d'une **gratuité de l'abonnement** pour les particuliers, puis une progressivité bien plus importante pour dissuader les usages de luxe (remplissage de piscines, arrosage intensif), finançant ainsi la gratuité de base.

Pour une énergie plus accessible, plus verte et plus locale

L'énergie - électricité, gaz- est tout aussi indispensable à la vie quotidienne, et au fonctionnement des activités.

La Ville ne peut laisser ses habitant·es désarmé·es face à la libéralisation et à l'explosion attendue du prix de l'électricité.

C'est pourquoi la Ville proposera aux habitant·es, personnes physiques, associations, et petites entreprises (petits commerces, artisans...) un **achat groupé d'électricité** pour mutualiser les tarifs et réduire les factures.

La même chose pourra être envisagée pour le gaz. L'efficacité de ce dispositif a été largement démontré par *Que choisir*, qui le met en œuvre depuis plusieurs années..

Cette action collective s'accompagnera des conseils pratiques pour réduire la consommation et de kits d'économie d'énergie distribués gratuitement aux ménages modestes, comme la Ville le pratique aujourd'hui.

Les gros consommateur-trices ne seront pas éligibles à ce dispositif, et les participant-es devront s'engager à une consommation responsable.

Pour ce qui est de la production d'énergie, Besançon contribue de façon volontariste à l'objectif "Territoire à énergie positive" à l'horizon 2050 de GBM, par le développement de son réseau de chaleur (concéder pour 12 ans à Engie Solutions dans le cadre d'une délégation de service public), ses projets de production d'énergies renouvelables, et l'isolation du parc public.

Mais elle pourrait faire plus **en s'appuyant sur la Fruitière à énergie existante ou une coopérative équivalente, pour installer des panneaux photovoltaïques** sur les toits ou parkings de propriétaires ne pouvant ou souhaitant pas investir dans ce domaine. Elle assumerait la recherche de sites potentiellement intéressants et la mise en relation entre les acteurs.

Par ailleurs, comme explicité dans "Revitaliser la démocratie" (engagement "Garantir l'intérêt général, la transparence et l'éthique"), nous sommes opposés aux délégations de services publics, considérant que la gestion des services publics ne doit pas faire l'objet d'une recherche de profit. C'est pourquoi, nous préparerons le retour à une gestion publique du réseau de chaleur à échéance.

Pour une commune zéro déchets

La politique de gestion des déchets à Besançon est reconnue. Sa méthode de coût de la collecte à la pesée a fait école.

Elle doit s'accompagner d'une politique plus volontariste en matière de réemploi.

Nous **mettrons en réseau et soutiendrons tous les acteurs du réemploi**, favoriserons le **développement des ressourceries** associatives ou publiques, comme des structures de l'économie circulaire et des tiers-lieux dédiés à la réparation, et nous organiserons des **repair-café**s dans les Maisons du peuple.

Enfin, pour favoriser le réemploi, et parce que inciter les habitant-es à vivre sans voiture implique d'être conséquent, nous organiserons le **ramassage des encombrants**.

3-7 Adapter la ville au changement climatique

Le réchauffement climatique n'est pas un phénomène lointain et Besançon n'est pas épargné. **D'ici 2030, notre ville connaîtra un climat plus chaud, plus sec et plus extrême** : les étés seront plus longs et intenses (+7 jours $\geq 30^{\circ}\text{C}$, +2 jours $\geq 35^{\circ}\text{C}$), les sols plus secs et les épisodes de pluies plus concentrés, pouvant provoquer des crues localisées.

Actualiser le Plan de Prévention des Risques Inondation

Un Plan de Prévention des Risques Inondation existe, mais comme tous les documents de ce type, il est établi à partir des observations du passé. Il importe donc de solliciter l'Université Marie et Louis Pasteur pour tenter d'évaluer ce qui peut nous attendre, puisque nous avons en effet la chance de disposer à Besançon d'un laboratoire de recherche sur le changement climatique.

Cette **étude sur l'évolution à venir du risque d'inondation** devrait être un préalable à tout projet de valorisation des bords du Doubs. Un tel projet doit s'élaborer selon les principes et méthodes des parcs naturels communaux évoqués dans l'engagement "*Ouvrir la ville à la nature et aux enfants*". Sa priorité doit être la régénération des écosystèmes de berges de cours d'eaux (déjà en cours) afin de limiter l'érosion et les risques d'inondation

Faire face aux canicules

Les premières victimes du réchauffement climatique sont les habitant·es les plus fragiles. Les personnes âgées, les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes en situation de handicap et les sans-abri paient le prix fort de choix politiques qui privilégient les intérêts économiques aux dépens de la vie humaine. L'été 2025 nous l'a cruellement rappelé avec deux décès qui ont été recensés en moins de 24h dans le centre de Besançon : un homme sans domicile fixe retrouvé inconscient place du 8 Septembre, le 1er juillet dernier, et un ouvrier de 35 ans ayant fait un malaise après une journée de travail en plein soleil. Les inégalités sociales deviennent ici des inégalités climatiques : plus on est pauvre, isolé·e ou résident·e de quartiers populaires, plus le danger est grand.

Le plan canicule existe, mais il reste insuffisant et mal adapté. Il ne couvre pas efficacement les personnes les plus vulnérables : les sans-abri, les personnes âgées isolées, les enfants ou femmes enceintes sont souvent laissés de côté. Les refuges frais sont rares, dispersés et peu accessibles, et la coordination entre CCAS, associations et services municipaux est fragmentée.

Il est primordial, dès aujourd'hui, de protéger toutes les populations, de réduire les inégalités face au risque climatique et d'adapter nos infrastructures et services publics aux nouveaux défis climatiques.

Nous augmenterons le nombre et la diversité des refuges frais : centres sociaux, salles municipales (dont les maisons du peuple), médiathèques, et bâtiments publics climatisés dans tous les quartiers. Nous veillerons à ce que tous ces lieux soient accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux familles avec enfants. La carte des points frais et d'eau sera mise à jour, une signalétique visible sera mise en place.

Les refuges de jour pour les personnes sans abri, avec accès à l'eau, sanitaires, repas et espaces climatisés, seront étendus.

Nous installerons en outre **des voilages pour les rues et les squares encore non ombragés**. Nous accélérerons le **plan de végétalisation des cours d'école**.

Former et informer

Face aux défis climatiques, la protection des populations ne peut reposer uniquement sur des infrastructures ou des dispositifs ponctuels. Elle exige une culture du risque partagée, des compétences pratiques diffusées et une mobilisation citoyenne constante. I

Il est alors important de **former tous les habitant·es, dès le plus jeune âge, aux gestes de premiers secours, à la vigilance climatique et à l'entraide de proximité**.

Dans les écoles, collèges et lycées en partenariat avec le département et la région, **chaque élève pourrait bénéficier de modules pratiques sur la prévention des risques, l'identification des signes de malaise liés à la chaleur, et la conduite à tenir face à une urgence**, voire de sessions de formation certifiantes PSC1 (Prévention et Secours Civiques) pour les lycées et universités.

Les adultes et seniors, via les maisons de quartier, les centres sociaux et les bibliothèques, ou encore les EHPAD pourront participer à des ateliers pratiques, incluant les risques domestiques, les canicules et la solidarité intergénérationnelle.

Cette formation n'est pas seulement technique : elle vise à intégrer la solidarité dans la vie quotidienne.

Les habitant·es peuvent devenir acteur·trices de la protection de leur quartier, capables d'identifier les personnes isolées, de déclencher les bons secours et de soutenir les plus fragiles. Les associations, bénévoles et services municipaux doivent être coordonnés et formés ensemble, garantissant une action collective efficace et bienveillante.

Enfin, nous envisagerons la **création d'une réserve citoyenne de protection civile**, composée de volontaires formés et mobilisables, pour renforcer la vigilance et l'accompagnement dans chaque quartier.

3-8 Établir un droit à la nuit, au silence et à un espace et un temps libéré du consumérisme

Nous sommes soumis à une injonction à consommer de plus en plus permanente et omniprésente, nuit et jour, partout dans l'espace public, et nous sommes invité·es de plus en plus à consommer le dimanche, au mépris de la vie de famille des employé·es et des autres activités, comme le sport ou simplement la balade ou les rencontres entre ami·es. Il faut résister à cet envahissement.

Nous bannirons la publicité non locale et les écrans publicitaires, consommateurs d'énergie et perturbant l'attention, de l'espace public.

Nous lutterons contre la pollution lumineuse : nous exigerons l'extinction hors temps d'activité – sauf cas exceptionnel – des éclairages des boutiques, magasins, bureaux, etc. ; nous rendrons les éclairages publics non permanents, avec des dispositifs de détection de mouvement.

Nous limiterons le travail le dimanche et restreindrons le recours aux «dimanches du maire» instaurés par une loi de 2016.

3-9 Défendre la condition animale

Les communes se doivent de traiter et de faire traiter tous les animaux comme les êtres sentients et sensibles qu'ils sont.

Nous conserverons l'attribution d'une **délégation à la condition animale à un·e membre du Conseil municipal**, et créerons un poste de chargé.e de mission dédié à la condition animale.. Nous élaborerons un **plan d'action, une délibération cadre, ou une charte spécifique à la condition animale**. Nous continuerons à organiser annuellement un village associatif autour de l'éthique animale, valorisant les actions des associations de protection animale. *Séverine Véziès est signataire de la charte L214* (voir ses engagements dans le cadre de la charte PAZ et de la charte de la ligue des animaux.)

La faune sauvage

En juin 2025 a été rendu un rapport, fruit d'un travail expérimental de trois ans mené par une équipe composée de personnels de la Citadelle, d'ethnologues, de scientifiques, de responsables d'autres parcs, d'un philosophe et d'associations animalières.

Il proposait trois scénarios d'évolution possibles pour la Citadelle :

1. valoriser les missions de sauvegarde de la biodiversité et conforter le bien-être animal

2. transformation en centre de soins, afin d'accueillir et soigner la faune sauvage et blessée ou en refuge pour les animaux saisis par les autorités

3. suppression totale du zoo, remplacé par un cheminement autour de la faune présente naturellement sur le site (avifaune et herpétofaune) en développant le numérique comme moyen de compréhension du vivant.

La municipalité actuelle a retenu le premier scénario. Nous partageons la volonté de **conforter le rôle de sanctuaire pour la faune menacée**, car il faut préserver le travail et le savoir-faire développés depuis des décennies.

Mais nous pensons que l'ouverture au public est incompatible avec le bien-être animal et que les zoos sont un modèle du passé, d'une époque où les connaissances sur la sensibilité animale étaient moins développées. **Montrer contre paiement des animaux en cage n'est bon ni pour les animaux ni pour l'éducation des enfants**, puisque cela sous-entend qu'il est normal d'enfermer les animaux et d'en faire une attraction.

Nous fermerons donc le zoo en développant un projet global et ambitieux pour la Citadelle qui fera ainsi son entrée dans le XXI^e siècle: la **Citadelle de l'Utopie**. (*mettre le lien vers l'alter-projet*)

Nous renforcerons par ailleurs des **zones de tranquillité écologique autour des parcs, forêts périurbaines et lieux de promenade**. Enfin, nous associerons formellement les **organisations de protection de la faune sauvage à la politique de coexistence pacifique avec les animaux sauvages** : signature d'une convention, mise à disposition de moyens ou de locaux, etc.

Les animaux domestiques

Nous conduirons **deux grandes campagnes annuelles anti-abandon** autour des fêtes de fin d'année et avant l'été et nous développerons des solutions de prise en charge temporaire et d'accueil d'urgence. Nous aménagerons davantage d'aires d'ébats pour chiens. Nous garantirons la transparence de la gestion et de l'activité des fourrières. Nous pérenniserons et amplifierons les campagnes de stérilisation des chats errants, en partenariat renforcé avec les associations. Nous mettrons en outre en place une **aide municipale à la stérilisation** pour les foyers modestes.

La animaux dits nuisibles

Nous installerons des **pigeonniers contraceptifs** pour réguler la population des pigeons et surveiller leur santé. Nous expérimenterons des méthodes non létales de gestion des populations de rats, par exemple les **dispositifs de contraception des rats** (techniques déjà utilisées ailleurs en Europe).

Nous conduirons des **campagnes d'information sur les gestes responsables** (non-nourrissage, compost fermé...), lutterons contre les dépôts sauvages, et conduirons un travail auprès des commerçants et restaurateurs pour limiter les sources alimentaires.

Les animaux d'élevage

Nous conduirons une réflexion à l'échelle de la ville sur les moyens d'atteindre un **objectif de réduction de 50 % de la consommation de produits d'origine animale** par l'augmentation de la part de protéines végétales dans l'alimentation des habitants de la ville à échéance 2030, suivant ainsi les recommandations du GIEC pour l'environnement, et sur la façon d'orienter les économies ainsi réalisées sur le budget alimentaire sur l'achat de produits issus des élevages locaux.

Nous mènerons une démarche à destination du grand public pour **encourager et accompagner un développement significatif de l'offre végétale** : charte entre la ville et ses restaurateurs, mise en place d'un festival autour de l'alimentation végétarienne.

Nous intégrerons le « bien-être animal » dans les commandes de produits animaux pour les cantines, excluant les produits issus des animaux sans accès au plein air et issus de l'élevage intensif, ceux issus d'abattage sans étourdissement, ainsi que les poissons issus de la pisciculture.

Enfin, nous mettrons en place des **buffets végétariens** pour les réceptions officielles de la ville.

4 – Défendre les droits humains et la paix

Chaque nouvelle génération est un peuple nouveau, et **la France du 21^e siècle est une nouvelle France**, brassée par les migrations, métissée par la vie, où les femmes ont gagné des droits et une plus grande place dans la vie sociale. C'est une France plus éduquée et plus urbanisée que par le passé.

Besançon, ville étudiante et d'accueil, en témoigne. Elle porte en elle, de par son histoire et ses valeurs, tous les ferments qui permettront de faire advenir politiquement cette nouvelle France, et lui permettre de se tourner avec enthousiasme vers l'avenir.

Pour cela, **il nous faut activement combattre le racisme, le sexisme et toutes les dominations déshumanisantes.** Il faut au contraire renforcer tout ce qui nous humanise comme la culture, l'engagement, la fraternité et la sororité.

Il nous faut nous battre pour que tous les droits humains soient respectés et permettre l'émancipation de chaque personne vivant dans notre ville, ce qui implique notamment de **garantir sa dignité, sa sûreté, son droit à travailler et son accès à la culture et au sport.**

4-1 Lutter contre toutes les discriminations

Nous défendons un programme résolument antiraciste, antifasciste, féministe, inclusif et anti-validiste.

Nous créerons un **Observatoire communal ou intercommunal des discriminations, du racisme, de l'islamophobie, de l'antisémitisme, du sexisme, du validisme ou les LGBTI+ phobies.** Il sera **co-géré avec les associations et les habitant-es**, et sera doté d'un **budget participatif**. Il devra mettre en œuvre des actions de testing, des cafés citoyens et il favorisera l'intervention d'associations engagées pour l'égalité dans les écoles.

Nous veillerons notamment à **l'absence de discrimination dans l'accès à l'emploi, au logement et aux services publics.**

Nous apporterons notre **soutien à la Maison des femmes** nouvellement créée et seront aux côtés des associations et collectifs qui luttent et accompagnent les femmes face aux violences sexistes et sexuelles.

Nous combattons les discriminations à l'égard des gens du voyage, des Tsiganes, des Roms dans notre commune et dans le Grand Besançon et lutterons contre la ségrégation scolaire avec les associations spécialisées. Nous appliquerons la loi quant à la présence d'aire de gens du voyage, nous interdirons les expulsions sans proposition de relogement, et mettrons en place des **campagnes mobiles de santé.**

Nous créerons un parcours de protection avec des logements dédiés aux victimes de violences intrafamiliales et de toutes les formes de discriminations.

Nous mettrons en œuvre un **programme d'information et de sensibilisation aux questions de discriminations dans les établissements scolaires et centres de loisirs** (dans le cadre de la Semaine contre le racisme par exemple) et soutiendrons financièrement les **associations de lutte contre les discriminations**.

Nous développerons la **solidarité avec les départements et collectivités territoriales d'Outre-mers** et développerons avec eux des liens solides afin de mieux protéger nos concitoyen·nes des outre-mers présent·es à Besançon.

Nous développerons l'enseignement **de la mémoire antinazie et antifasciste** ainsi que **l'Histoire de la décolonisation et des migrations** en partenariat avec le musée de la Résistance et de la Déportation de la Citadelle et avec le musée comtois.

Nous lutterons contre le patriarcat, le sexisme et les LGBTI+-phobies et mettrons en place des **lieux d'accueil** (éventuellement mobile), un **numéro vert** et **une permanence juridique gratuite** pour signaler et accompagner les victimes du sexisme et de LGBTI+-phobies.

Nous développerons, en lien avec le centre de santé sexuelle existant, une antenne spécialisée dans l'accueil des personnes LGBTI+, disposant de commissions différentes dédiées et autogérées en charge notamment d'indiquer les besoins. et nous soutiendrons les structures citoyennes d'échange et d'entraide.

Nous créerons une **charte LGBTI+** avec l'appui des associations, à laquelle les praticiens (généralistes, endocrinologues, gynécologues, psychologues etc.) adhèreraient anonymement afin de rendre notamment, plus sécurisé le parcours de transition.

Nous mettrons en place un espace refuge ainsi que des zones de productions culturelles et artistiques et des espaces de mémoire.

Nous apporterons notre soutien au Travailleur·ses du sexe en lien avec les associations compétentes, notamment par la mise à disposition de matériel permettant la prévention des risques et la création d'espace refuge.

Nous nous engageons à promouvoir une **éducation à la vie affective et sexuelle** prenant en compte les questions de genre et les personnes LGBTI+.

Nous lancerons un plan de formation des agent·es territoriaux, premier·es interlocuteur·rices des publics, aux problématiques du sexisme, à celles des LGBTI+, et aux questions propres à l'accueil des personnes transgenres et intersexuées et des enfants des familles LGBT+parentales dans les administrations pour lutter contre les stéréotypes et permettre une bonne orientation des personnes victimes.

Nous engagerons un plan de lutte contre le harcèlement sexuel au travail en lien avec les organisations syndicales de la collectivité.

4-2 Défendre la laïcité

La laïcité est un pilier de la République une et indivisible. Elle est aussi un principe vivant et porteur de droits inaliénables, garantis à tout membre de la société, français ou étranger. Ces droits sont la liberté de conscience et de culte.

L'égalité des citoyen·nes en tous domaine sans discrimination aucune. Et enfin la séparation du politique et du religieux, l'un dans la sphère publique, l'autre dans la sphère privée, sans emprise de l'un sur l'autre.

De cette séparation découle la neutralité de l'État à l'égard de toutes les convictions philosophiques, religieuses ou politiques.

Mais la laïcité est désormais utilisée dans le débat public pour cacher d'autres buts. Et notamment en jetant le discrédit sur nos compatriotes musulmans. Nous dénonçons ces dérives. Pour affronter de telles mises en cause d'un pilier de la République, nous avons besoin d'oser une refondation démocratique, laïque, sociale, écologique, féministe et émancipatrice.

Nous refuserons tout financement de structures confessionnelles et cultuelles.

Nous supprimerons immédiatement toutes les aides extra légales à l'enseignement privé et refuserons toute aide financière à la rénovation d'établissements scolaires privés.

Nous garantirons la laïcité du périscolaire et de nos écoles publiques, nous y refuserons toute intervention d'associations religieuses, marchandes, ou de lobbies patronaux.

Nous mettrons en place un **service public laïc des obsèques** à travers la **création d'une régie municipale des Pompes funèbres**. Nous mettrons également en place une **mutuelle municipale obsèques** afin de garantir la **gratuité pour les plus précaires et des prix coûtants pour les obsèques de chacun.es**.

4-3 Assurer le droit à la sûreté et à la tranquillité pour tou.tes

Comme toute grande ville, Besançon est confrontée à des enjeux multiples en matière de tranquillité publique.

Certains quartiers, en particulier Planoise, ont été touchés ces dernières années par des **trafics de drogue** et des épisodes de violence liés à ces activités criminelles structurées.

Leur démantèlement relève en premier lieu des compétences de l'État et de la police nationale, dont l'action doit être renforcée. Nous soutiendrons cette action avec vigueur (cf engagement suivant), **mais en refusant de la remplacer.**

Parallèlement, les incivilités du quotidien - dégradations de biens publics, tags, petits vols, tapage nocturne, rodéos urbains, nuisances routières - altèrent fortement la qualité de vie des habitant·es.

À ce niveau, la commune a un rôle essentiel à jouer.

Les causes de ces phénomènes sont multiples :

- **Une jeunesse en difficulté et une prévention insuffisante** : décrochage scolaire, chômage, errance urbaine, manque d'activités encadrées, d'espaces accessibles et de médiation sociale peuvent conduire certains jeunes vers des conduites à risque ou des situations de délinquance.

- **Des relations parfois dégradées entre population et forces de l'ordre** : la confiance est fragilisée par des contrôles perçus comme abusifs, un sentiment de surveillance excessive ou, à l'inverse, une présence jugée insuffisante dans certains quartiers.

- **Des inégalités face à la sûreté** : habitant·es des quartiers populaires, femmes confrontées au harcèlement de rue, personnes sans-abri, personnes migrantes ou minorités subissent des atteintes spécifiques à leur tranquillité et à leur sécurité.

Cette situation appelle une politique municipale globale et cohérente, articulant prévention sociale, participation citoyenne, médiation et réponse policière proportionnée.

Une vision politique claire de la sûreté

L'adjoint·e à la sûreté de la ville sera le garant de cette orientation. Il ou elle portera une **approche fondée sur la prévention, la proximité et la protection des libertés publiques**. Sa mission consistera à renforcer la confiance entre habitants et institutions, à lutter contre les discriminations et à garantir une action publique respectueuse des droits, inscrite dans une vision de justice sociale, d'inclusion et d'accès aux droits.

Le **refus de l'armement légal de la police municipale** confirmera le choix d'une posture non agressive, fondée sur la prévention et la proximité.

Nous demanderons l'**expérimentation du récépissé de contrôle d'identité** par la police nationale sur le territoire communal afin de lutter contre les contrôles discriminatoires.

Des actions concrètes pour la tranquillité publique

Nous garantirons le **droit au silence** pour toutes et tous par l'actualisation de la charte de la nuit : prise en compte des nuisances nocturnes et routières, adaptation de l'urbanisme, prévention du bruit à la source, concertation avec les habitants et les acteurs concernés, et contrôles ciblés par la police municipale sur les grands axes la nuit.

Nous rechercherons des **solutions apaisées aux rodéos urbains**, en privilégiant la concertation, la médiation et l'identification de lieux de pratique du sport mécanisé sans nuisance pour les riverains.

Nous valoriserons pleinement les missions des agents de police municipale en affirmant leur rôle central de prévention et de lien social, en améliorant leurs conditions de rémunération et en reconnaissant leur utilité pour la population.

Nous adapterons leur organisation afin de répondre aux enjeux de tranquillité publique sur l'ensemble du territoire. Faire de la **police municipale une véritable police de proximité**, ancrée dans les quartiers et connaissant finement les réalités locales.

Nous instaurerons un **moratoire sur la vidéosurveillance**, y compris algorithmique, financée par les communes et intercommunalités, et mènerons un audit financier ainsi que des études indépendantes afin d'évaluer l'efficacité réelle de ces dispositifs.

Nous développerons l'emploi de **médiateur·rices** (scolaires et de rue, de jour comme de nuit) et d'**éducateur·rices de rue**, et renforcerons le soutien aux clubs de prévention.

Protéger les personnes vulnérabilisées

La municipalité fera une priorité du **soutien renforcé aux associations œuvrant pour la protection et l'accompagnement des publics vulnérabilisés**, en les accompagnant sur le temps long afin de leur donner visibilité, stabilité et efficacité.

Nous créerons des **comités de défense des personnes victimes de violences sexuelles, sexistes ou racistes**.

Nous mettrons en place un parcours coordonné pour les victimes de violences en lien avec les associations compétentes et la Maison des Femmes, et nous mettrons à leur disposition une assistance juridique.

Nous veillerons à ce que le nombre de logements-refuges, gérés par les associations compétentes, soit suffisant. Nous ouvrirons un **centre d'accueil d'urgence pour personnes LGBTI+ exclues de leur famille**.

4-4 Participer à la lutte contre les trafics et lutter contre les addictions et leurs effets

Nous exigerons que l'Etat remplisse sa mission de démantèlement des trafics afin d'assurer la sécurité des bisontin·es. Nous soutiendrons cette action avec vigueur mais en refusant de la remplacer.

Face aux limites de la politique de prohibition, engager, en lien avec les associations spécialisées, le développement d'**espaces fixes ou de dispositifs mobiles de consommation à moindre risque**.

La municipalité portera auprès de l'État la demande d'autoriser leur expérimentation afin d'assurer un meilleur suivi sanitaire et social des usager-es et de réduire les pratiques et consommations à risque.

Nous déploierons des **actions de sensibilisation dans les collèges et lycées en partenariat avec le département et la région**, menées par des agent-es municipaux ou des associations, pour informer sur les risques liés aux stupéfiants et sur les méthodes utilisées par les réseaux pour recruter et contraindre les plus jeunes.

4-5 Garantir le droit au travail

Le droit au travail est l'un des droits fondamentaux affirmés par la déclaration des droits de l'Homme du 10 décembre 1948: "Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage." (article 23, alinéa 1)

Pour défendre ce droit, il faut à la fois **développer l'emploi local et lutter contre le chômage**.

Notre engagement de bifurquer vers une commune productive et innovante (pilier 3) sera créateur de nombreux emplois, que ce soit à travers la création de la coopérative d'activité et d'emploi, destinée à développer l'économie sociale et solidaire, ou de la coopérative maraîchère destinée à développer l'agriculture locale, ou encore de la coopérative immobilière, destinée à faciliter l'installation des petites commerces ou des artisans.

Pour ce qui est de la lutte contre le chômage, Besançon dispose du label "Cité de l'Emploi" , qui est un dispositif de coordination des acteurs de l'insertion, qui est utile et doit être poursuivi, mais qui ne suffit pas à assurer une insertion professionnelles à tous.tes.

C'est pourquoi nous déposerons la candidature de Besançon au dispositif "**Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée**" (TZCLD). Ce dispositif permet de financer partiellement l'emploi des personnes qui étaient depuis longtemps au chômage par les économies faites sur l'activation des dépenses liées à la privation durable d'emploi (RSA...).

Les emplois sont créés par une Entreprise à But d'Emploi (EBE), après une analyse des besoins du territoires en services/travaux non assurés, et un recueil des projets professionnels des demandeurs d'emploi souhaitant participer à la démarche.

Ce dispositif expérimental a largement fait ses preuves là où il a été mis en place.

Par ailleurs, nous apporterons notre soutien aux associations engagées auprès des personnes privées d'emploi et qui les accompagnent dans leurs parcours et qui a ce titre remplissent une véritable mission de service public.

4-6 S'émanciper par la culture

La culture est un droit fondamental. Notre programme vise à garantir à chaque Bisontin.e, quel que soit son quartier ou son origine sociale, la capacité de participer à la vie culturelle, de comprendre son histoire et de s'exprimer artistiquement.

Démocratiser la culture

Pour que la culture soit un droit réel, il faut lever les barrières financières et éducatives. Nous mettrons en place le **pass culture-sport** (cf pilier 2), aide financière accordée aux enfants des familles monoparentales ou sous le seuil de pauvreté.

Nous rendrons en outre les **musées municipaux gratuits** pour tous les habitant·es de Besançon.

Par ailleurs, nous appliquerons le principe du **1% artistique** non seulement aux nouveaux bâtiments publics, mais aussi aux projets de rénovation urbaine.

Enfin, **nous introduirons la culture à l'école, en lien avec les enseignants**, avec des dispositifs tels que :

- le jumelage avec une structure culturelle (CDN, Conservatoire, Frac, Musées) pour des projets au long cours
- les dispositifs type "Demos" ou "Orchestre à l'École" dans les quartiers prioritaires, en fournissant gratuitement instruments et enseignement musical collectif au sein de l'école.

Vers un archipel de la création : co-construire les nouveaux tiers-lieux culturels

Besançon bénéficie d'une richesse associative culturelle historique, portée par des acteurs emblématiques comme Le Bastion ou l'Arsenal.

Pour répondre à la saturation de certains lieux et à l'émergence de nouvelles pratiques, nous souhaitons accompagner, en étroite concertation avec les acteurs locaux, la création d'un tiers-lieu dédié à la « culture en train de se faire ».

Ce projet n'a pas vocation à se substituer à l'existant, mais à offrir des solutions complémentaires pour les disciplines aujourd'hui en manque d'espaces (arts plastiques, théâtre, construction de décors, arts numériques).

Une gouvernance partagée : Ce lieu sera géré par une structure collective (Association ou SCIC) regroupant artistes, habitant·es et associations partenaires, garantissant une autonomie totale de programmation.

Mutualisation et expérimentation : Dans une logique d'urbanisme temporaire au sein de friches urbaines, nous proposerons des outils mutualisés (ateliers de fabrication, box 24h/24, salle de diffusion hybride de 100 places) accessibles à tous·tes.

Accueil et résidences solidaires : Pour lever le frein financier au travail de création, nous intégrerons des solutions d'hébergement à moindre coût (type appart-ateliers ou chambres de résidence) au sein de ces structures. Cet accueil permettra de loger dignement des artistes en résidence, des troupes et artistes de passage ou des talents locaux en situation de précarité, favorisant ainsi les échanges sur le temps long.

Rayonnement dans les quartiers : Pour que la création ne s'arrête pas aux frontières du centre-ville, nous soutiendrons le déploiement de « satellites » de création (studios, salles de danse) dans les quartiers populaires (Planoise, Clairs-Soleils). Ce déploiement se fera en partenariat direct avec les MJC et structures de proximité, afin de renforcer leurs moyens d'action plutôt que de s'y superposer.

Accessibilité et vie nocturne : Ce réseau sera le socle d'une culture ouverte, populaire et nocturne, favorisant la rencontre entre les artistes et les habitant-es dans des espaces de convivialité partagés.

Faire entrer la Citadelle de Besançon dans le XXI^e siècle

La Citadelle, qui domine la boucle du Doubs, est le monument emblématique de Besançon. Son programme d'aménagement, qui date du milieu du XX^e siècle, est caractéristique de l'époque : musée d'histoire naturelle, musée de la Résistance et de la Déportation, musée de la culture locale avec le musée comtois.

Il fait écho aux **valeurs culturelles issues des Lumières** : l'intérêt scientifique pour la nature, la défense de la liberté, l'intérêt anthropologique pour le fonctionnement des sociétés. A l'heure où le projet des Lumières paraît fragilisé entre crise écologique et résurgence de l'obscurantisme, où l'idéal de progrès est interrogé, **la Citadelle peut être le lieu de défense de l'utopie des Lumières**, en en promouvant les valeurs tout en tentant d'éclairer les progrès mais aussi les échecs du siècle écoulé.

Notre alter-projet pour la Citadelle se nomme donc **Citadelle de l'Utopie**. Il permettra de donner à ce lieu une cohérence globale, en mettant la connaissance du territoire (géologie, biodiversité, climat) et de la façon dont l'homme a interagi avec lui, mémoire, et arts numériques, au service d'une réflexion sur ce que peut être le progrès humain au XXI^e siècle.

Ce projet global pour la Citadelle s'appuie sur les musées existants, adaptés et complétés progressivement par de nouveaux espaces et aménagements. Nous proposons des pistes dans la partie "alter-projets" de ce programme, mais le projet aura bien entendu à être défini par un collège de spécialistes.

Parce qu'au XXI^e siècle, nous avons désormais pleine connaissance de la sensibilité des animaux et ne pouvons plus en faire un objet d'attraction, fusse sous couvert de développement de la connaissance, **le zoo ne peut être conservé: il sera fermé au public et son rôle de sanctuaire pour la faune menacée conforté.**

4-7 S'engager pour la paix et les droits des peuples à l'autodétermination

Nous proposerons des **jumelages** avec des **communes de peuples opprimés ou en lutte**.

A l'inverse, nous romprons les jumelages qui existent avec des villes **dont les autorités gouvernementales ne respectent pas le droit international**, et qui sont notamment poursuivies pour crimes de guerre, crimes de génocide ou crimes contre l'Humanité.

Nous nous insérerons dans un **réseau international de communes antifascistes** face à la montée de l'extrême droite et dans un **réseau des Villes contre les génocides** et pour une **paix durable à Gaza et en Cisjordanie en particulier**.

Nous faciliterons l'accès des établissements scolaires de notre commune à des **outils pédagogiques portant sur la situation au Proche-Orient**, sur celle **des peuples opprimés dans le monde ou en lutte contre le fascisme**.

Nous développerons le soutien de la commune de Besançon aux **événements éducatifs et culturels** (conférences, projections, expositions, festivals) en lien avec la **solidarité internationale** et mettrons à disposition des associations de solidarité internationale des espaces municipaux pour leurs initiatives de solidarité.

4-8 Accueillir dignement les exilés

Nous continuerons à nous porter commune **volontaire pour l'accueil de migrant-es et continuerons à mettre à disposition des associations** des bâtiments pour accueillir des hébergements d'urgence pour migrant-es.

Nous lutterons fermement contre la discrimination institutionnalisée des personnes étrangères dans le Doubs, qui leur rend quasi inaccessible l'accès à un abri. **Nous ferons pression pour que disparaisse l'instance de régulation du 115**, outil illégal de ségrégation qui prive les étranger.es (isolé.es ou en famille) de l'accès à l'hébergement d'urgence.

Nous veillerons à ce que les mineur.es non accompagné-es, dont la minorité n'est pas reconnue par le Département, disposent de places d'hébergement adaptées et en nombre suffisant, de nuit comme de jour. Nous veillerons également à ce qu'ils bénéficient des dispositifs de veille et d'accompagnement existants, dont ils sont aujourd'hui écartés.

Nous créerons en outre un dispositif spécifique d'accès aux droits, doté des moyens juridiques et financiers nécessaires. Enfin, nous dénoncerons toute irrégularité dans les procédures d'évaluation de la minorité conduites par le Département du Doubs.

Nous continuerons à participer au **réseau de solidarité internationale ANVITA** (Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants) et à soutenir les actions de solidarité et les activités co-construites avec les personnes migrantes (cours de français, cuisines participatives, etc.) par le prêt de locaux ou un soutien financier.

Nous nous engageons à respecter l'obligation de domiciliation des personnes sans domicile fixe, y compris des personnes étrangères sans titre de séjour, et nous mettrons en place une carte d'identité municipale. Elle permettra de prouver sa domiciliation, d'accéder aux services municipaux mais aussi de développer les parrainages républicains de personnes sans papiers.

Nous lancerons un **plan de formation et de sensibilisation des agent·es municipaux, aux grands enjeux de la migration**, renforcerons l'accueil et l'accompagnement des publics en situation de précarité.

5 – Nos alter-projets

Les Maisons du Peuple et de l'Autonomie

Nous créerons une Maison du Peuple et de l'Autonomie dans chacun des 7 quartiers de Besançon, tels qu'ils ont été définis pour la constitution des actuels Comités Consultatifs d'Habitants.

Chacune comportera une **grande salle de réunion permettant de réunir l'Assemblée populaire du quartier et d'accueillir les habitant·es de tous âges souhaitant partager des moments de convivialité ou d'échange**. Elles seront équipées d'un bar en gestion participative pour proposer des boissons chaudes ou froides (sans alcool) et bien sûr de sanitaires.

Elles inclueront un bureau connecté pour les **permanences** qui se tiendront le matin et permettront selon le jour de la semaine : de faire les démarches réalisables en mairie, d'être accompagné pour les démarches d'accès aux droits, de disposer d'un conseil juridique pour les situations d'insécurité et de discriminations, de rencontrer les élu·es. Le bureau sera utilisable les après-midi par le comité de quartier.

D'autres salles ou bureaux pourront être prévus selon les besoins propres du quartier, en complémentarité avec les actuelles maisons de quartier.

Ces maisons seront isolées de façon à assurer un confort optimal en toute saison et disposeront d'un **dispositif de rafraîchissement pour pouvoir être un refuge en cas de canicule**.

Elles seront aménagées de préférence dans des bâtiments existants qui seront rénovés.

Les habitant·es y trouveront toutes les informations sur la vie de quartier, des expositions sur les projets du quartier.

Elles seront gérées par les comités de quartier. Un règlement intérieur sera adopté, précisant en particulier les horaires de fermeture en soirée.

L'ensemble des usages de ce nouvel outil est détaillé dans le premier pilier de notre programme.

La Citadelle de l'Utopie

Le programme d'aménagement de la Citadelle date du milieu du XXe siècle.

Il est caractéristique de l'époque : musée d'histoire naturelle, musée de la Résistance et de la Déportation, musée de la culture locale avec le musée comtois.

Il fait écho aux **valeurs culturelles issues des Lumières**: l'intérêt scientifique pour la nature, la défense de la liberté, l'intérêt anthropologique pour le fonctionnement des sociétés.

A l'heure où le projet des Lumières paraît fragilisé entre crise écologique et résurgence de l'obscurantisme, où l'idéal de progrès est interrogé, **la Citadelle peut être le lieu de défense de l'utopie des Lumières**, en promouvant les valeurs tout en tentant d'éclairer les progrès mais aussi les échecs du siècle écoulé.

Nous avons donc appelé ce projet la **Citadelle de l'Utopie**.

Il permettra d'en faire un site cohérent, éthique et tourné vers l'avenir, en mettant la connaissance du territoire (géologie, biodiversité, climat) et de la façon dont l'Homme a interagi avec lui, la mémoire, et les arts numériques, au service d'une réflexion sur ce que peut être le progrès humain au XXIe siècle.

Un tel projet doit être construit par des spécialistes, pour autant nous proposons quelques pistes.

Mémoire et avenir

La cohabitation du **Musée de la Résistance et de la Déportation** et du **Musée Comtois** (Musée des Arts et Traditions Populaires) sur le même site permet de croiser l'histoire politique et l'histoire sociale.

Notre projet s'oppose fermement à toute velléité de déménagement du Musée de la Résistance et de la Déportation, rouvert en septembre 2023 après une rénovation majeure. La Citadelle est le lieu où furent exécutés 99 résistants, et les poteaux des fusillés en sont une partie fondamentale.

Ce musée doit être maintenu au cœur de la Citadelle, en renforçant la médiation autour des lieux de mémoire in situ (cellules, poteaux).

Le nouveau parcours, articulé autour de la notion d'histoire incarnée, doit être soutenu. Nous accentuerons les partenariats avec l'Éducation Nationale pour que chaque collégien du Grand Besançon bénéficie d'un parcours pédagogique approfondi, liant l'histoire locale (les groupes de résistance francs-comtois) aux **enjeux contemporains de défense des droits de l'homme et de vigilance démocratique**.

La **collection unique d'art concentrationnaire** du musée (600 œuvres) doit faire l'objet d'expositions temporaires itinérantes dans les quartiers et les écoles, pour "sortir" la Citadelle de ses murailles et aller au-devant des publics éloignés.

Le Musée Comtois, actuellement fermé pour travaux jusqu'en 2026, souffre d'une image parfois vieillissante. Il est perçu à tort comme un simple conservatoire du folklore rural. Son orientation depuis les années 2000 vers un axe ethnologique et sociétal mérite d'être confortée pour en faire un véritable **Musée de Société et d'Anthropologie du Territoire**, en cohérence totale avec les enjeux du XXI^e siècle.

Ses collections considérables (103 000 objets, 73 000 photographies) permettent de montrer comment les habitant-es de ce territoire ont géré leurs ressources, développé des savoir-faire spécifiques (métallurgie, horlogerie, agriculture de montagne) et construit leur vivre-ensemble. Elles doivent être l'occasion de s'interroger sur la façon dont ils peuvent le faire à l'avenir.

Le dialogue entre les deux musées est à construire. Des passerelles thématiques peuvent être construites: Comment la structure sociale et les traditions comtoises ont-elles influencé les réseaux de résistance? Comment le territoire (la frontière, la forêt) a-t-il été un acteur de l'histoire ?

Le nouveau Musée Comtois explorera les relations entre l'Homme et son environnement en Franche-Comté. Il mettra en avant les pratiques traditionnelles de sobriété, de réparation et de gestion des communs, offrant une résonance historique aux impératifs actuels de la transition écologique.

Par ailleurs, une journée dédiée à l'archéologie et au paléo-environnement sera organisée chaque année en lien avec le laboratoire Chrono-environnement pour donner plus de profondeur à cette démarche visant à fonder notre vision de l'avenir sur une meilleure connaissance et compréhension du passé.

Science et nature

La citadelle est vaste, de nombreux espaces peuvent être mobilisés.

Nous proposons d'y créer un **Parc des Sciences, de la Nature et des Arts Numériques**, en s'inspirant explicitement du modèle réussi du parc du Près-la-Rose et du Pavillon des Sciences de Montbéliard.

On peut par exemple installer, dans les cours, les fossés et les bastions, des modules interactifs de vulgarisation scientifique qui dialoguent avec l'architecture de Vauban, avec des installations monumentales (leviers, poulies, plans inclinés) permettant aux visiteurs de comprendre physiquement les défis de la construction de la Citadelle.

On peut créer des parcours d'interprétation de ce promontoire géologique exceptionnel qu'est la Citadelle pour expliquer la formation de la boucle du Doubs, l'anticlinal de la Citadelle et la faune spécifique des falaises, en utilisant des outils numériques de réalité augmentée pour visualiser les époques géologiques passées.

Les espaces souterrains et les salles voûtées, difficiles à utiliser pour des expositions classiques en raison de l'hygrométrie, pourraient devenir des lieux d'immersion numérique.

À l'instar des projets menés dans d'autres forteresses patrimoniales ou au Château de Beaugency, il pourrait être proposé des expériences visuelles et sonores immersives racontant l'histoire du site sans toucher à l'intégrité du bâti.

Cela permettrait d'attirer un public jeune et de renouveler l'attractivité touristique nocturne.

Un espace pourrait être créé à l'intention des scolaires, où ils pourraient modéliser la Citadelle en 3D, comprendre l'architecture défensive par la simulation numérique, reliant ainsi histoire et compétences technologiques actuelles.

Préservation des espèces animales

Il ne peut plus être question au XXI^e siècle, alors que nous avons désormais pleine connaissance de la sensibilité des animaux, de continuer d'en faire un objet d'attraction, fusse sous couvert de développement de la connaissance.

Le zoo sera donc fermé.

En revanche, **le rôle de sanctuaire pour la faune menacée du site sera conforté**. Les infrastructures existantes et l'expertise reconnue des équipes du Muséum seront entièrement consacrées à cette mission de conservation.

Seules des visites guidées pédagogiques, en petits groupes et sur réservation, pourront être maintenues pour sensibiliser à la fragilité des espèces.

Le centre se concentrera sur des espèces à fort enjeu de conservation (petits primates, amphibiens locaux comme l'Apron du Rhône, insectes), en lien avec des programmes de réintroduction européens.

Cette évolution garantit le maintien de l'emploi des soigneurs, vétérinaires et techniciens, dont les métiers évolueront vers la recherche, le soin et la médiation scientifique de haut niveau.

Tarification

Comme tous les autres musées de la ville, la Citadelle sera gratuite pour les besontin·es. En outre une tarification réduite sera proposée pour les publics non-résident·es, aux étudiant·es, aux personnes privées d'emploi et familles nombreuses, en s'alignant sur les meilleures pratiques nationales d'inclusion culturelle.

Le Centre des Low-tech

L'avenir est aux objets optimisés pour leur usage, réparables, fabriqués avec des matières recyclées. Cela ouvre un nouveau champ de recherche et d'expérimentation, autant sur de nouvelles méthodes et principes de fabrication, que sur les façons de recycler les objets actuels pour en récupérer les matériaux. Un défi compte tenu de la multiplicité des métaux aujourd'hui employés pour le moindre appareil, et la complexité des alliages.

Besançon, ville des microtechniques, est particulièrement bien placée pour devenir un pôle de recherche en la matière. D'ailleurs, des signaux faibles existent : l'Université Marie et Louis Pasteur et des acteur-trices locaux participent déjà à des Appels à Manifestation d'Intérêt "Low-Tech" régionaux.

Nous voulons donc créer un **Centre de Recherche et d'Ingénierie Low-Tech**, co-piloté par la Ville, l'Université et le tissu industriel, notamment dans les domaines suivants :

- **conception d'objets durables**, mobilisant les savoir-faire bisontins.
- **industrialisation de la réparation**, en accompagnant la transformation des modèles économiques des PME locales, en développant l'économie de la fonctionnalité, en s'appuyant sur les filières de réemploi déjà actives.
- **définition de standards Low-Tech** (réparabilité, durabilité, simplicité) que la Ville de Besançon intégrera dans tous ses marchés publics afin de créer un marché local pour ces innovations sobres.

Ce projet sera développé en **partenariat avec l'Université et l'Industrie** . Il s'agira de financer des chaires universitaires dédiées à la Low-Tech au sein de l'UFC et de FEMTO-ST, profitant de leur expertise en "énergie" et "mécanique appliquée" pour explorer, par exemple, le stockage d'énergie mécanique ou thermique simple, alternative aux batteries lithium-ion polluantes ...

L'alter-projet des Vaîtes : création du Parc naturel des Vaîtes

La première version de la ZAC des Vaîtes, dont le principe remonte aux années 60, était l'exemple type de l'urbanisation extensive de l'époque, peu soucieuse de la biodiversité comme des terres agricoles.

Engagée au début des années 2010 sans tenir compte des enjeux écologiques vitaux de notre époque, elle a fait l'objet d'un rejet massif et a été stoppée par une décision du tribunal administratif, suite à la lutte légitime engagée par des collectifs citoyens, syndicats, associations...

L'intérêt général qui aurait justifié l'atteinte portée à des espèces protégées et à tout un écosystème n'avait, en effet, pas été démontré.

Le second projet qui vient d'être approuvé par le conseil municipal a tenté un compromis. Cette version cherche à minimiser l'emprise bâtie tout en maintenant la construction d'un nombre encore important de logements sur la zone, afin de répondre aux besoins en logements familiaux et de valoriser les investissements réalisés, notamment en foncier et pour le tramway.

Si l'impact pour la biodiversité et les jardins est réduit, il demeure néanmoins trop important et reste en contradiction avec l'enjeu climatique et donc la nécessaire préservation des zones naturelles (terres agricoles, zones humides...).

Par ailleurs, la volonté de transformer les jardins actuels en parcelles standardisées, gérées par la Ville, identiques en surface et en aménagement, démontre une incompréhension de ce qui fait la richesse du site et de son intérêt socio-écologique : la diversité des jardins et leur autogestion. Plus largement, cela traduit un refus des formes d'organisation citoyennes alternatives, qui, de notre point de vue, doivent être valorisées.

Cela participe au processus de reprise en main citoyenne de nos vies que nous appelons de nos vœux.

Notre vision pour les Vaîtes conduit donc à renoncer au projet actuel tel que soutenu par la majorité EELV/PCF/PS/G's et à le repenser radicalement.

Un projet fondé sur la concertation et le bifurcation écologique

Pour cela, il convient de prendre réellement en compte les consultations effectuées par la Ville en préalable à l'élaboration du nouveau projet :

- Le Groupe d'experts pour le climat et l'environnement(GEEC),
- La Conférence citoyenne.

Le GEEC a souligné les enjeux que présente ce site pour l'infiltration des eaux pluviales ainsi qu'en termes « d'intégration de la nature ordinaire dans la vie sociale » et de « lien entre la ville et ses collines alentours ». Il recommande de préserver, encourager et accompagner la tradition maraîchère, de conserver les jardins et d'effectuer une étude de qualité des sols.

La conférence citoyenne a abouti à deux orientations différentes :

- une première, soutenue par **36,6 %** des citoyen·nes de la conférence, qui exclut toute construction,
- une seconde, soutenue par **43,9 %** d'entre eux, qui accepte des constructions limitées sur certaines zones.

Les deux instances recommandent de ne pas construire dans la zone nord, là où le projet actuel prévoit trois tours de 10 étages, en bordure d'une zone humide. Ce à quoi nous sommes également totalement opposés.

Plus fondamentalement, ces deux instances affirment que ce site présente tous les atouts pour expérimenter une véritable bifurcation socio-écologique.

Notre proposition de gérer les secteurs encore verdoyants de Besançon selon l'esprit et les méthodes d'un Parc naturel fournit un cadre adéquat pour repenser l'avenir des Vaîtes.

Les principes du Parc naturel des Vaîtes

Ce nouveau projet sera co-construit avec les habitant·es, acteurs et usager·es du site, ainsi que les associations environnementales.

À titre d'illustration, le GEEC propose trois pistes d'actions :

- un plan de gestion écologique de la biodiversité ordinaire,
- le développement d'une zone maraîchère dédiée à l'approvisionnement local en produits frais,
- et enfin un projet relevant de l'économie sociale et solidaire (restauration solidaire, jardins partagés...).

D'autres pistes pourront émerger du travail collectif.

L'enjeu est aussi d'ouvrir les Vaîtes à tous les besançonnais·es. Nous proposerons, par exemple, la création de sentiers pédagogiques et de chemins de promenade (pontons en bois...), et la remise en état des zones abîmées par les travaux engagés en 2019 et stoppés par le tribunal administratif.

Il est possible que ce projet inclue, à terme, quelques constructions le long de l'avenue des Vaîtes ou dans la zone du parc aux chiens, zones présentant un enjeu environnemental faible selon les études d'impact. Pour ce dernier secteur, cela dépendra toutefois des études de sols à réaliser. **Tout construction éventuelle, à cet endroit, devra être en lien avec la vocation maraîchère du site, par exemple sous la forme d'une légumerie.**

La question de l'école

Concernant le projet de construction d'une nouvelle école, **nous engagerons, dans un premier temps, une étude de faisabilité sur la réhabilitation de l'école Tristan-Bernard.** Cette étude sera remise au collectif travaillant sur l'avenir du Parc naturel des Vaîtes afin de statuer collectivement.

Si la réhabilitation s'avérait impossible, en maintenant un fonctionnement correct pour les enfants, en termes de sécurité et de bien-être (que ce soit impossible techniquement ou que le coût en soit prohibitif), sa reconstruction pourrait être envisagée, sous réserve d'un projet pédagogique fort en lien avec la localisation du site.

Nous sommes toutefois opposé-es aux logiques de regroupements scolaires qui, nationalement, depuis plusieurs années, conduisent à la création de méga-écoles. Ce n'est ni notre modèle éducatif, ni celui auquel aspirent les enseignant-es, pour le bien-être et les apprentissages des enfants. Si une nouvelle école devait voir le jour, alors cette question sera au cœur du projet.

Qu'il s'agisse d'une réhabilitation ou d'une nouvelle construction de taille équivalente, nous souhaitons qu'elle s'inscrive dans un projet pédagogique global, inspiré du modèle de **l'école du jardin planétaire** développé par Gilles Clément.

Logement et sobriété foncière

Plus globalement, nous sommes conscient-es de la nécessité de répondre aux besoins en logements des bisontin-es et de lutter contre l'étalement urbain, qui pose à la fois un problème écologique et social, en éloignant les ménages modestes des réseaux et des services publics.

Pour autant, **ces enjeux doivent être traités en cohérence avec la préservation des terres agricoles, des zones humides et des zones non artificialisées.** La priorité doit aller à la réhabilitation du bâti existant et à la mobilisation de foncier déjà artificialisé.

A ce titre, il conviendra d'identifier et de rechercher, à proximité et dans toute la ville, toutes les opportunités foncières qui permettront de produire du logement familial (par exemple l'ancien EHPAD rue du Docteur-Schweitzer ou l'ancien site de la CTB rue de Trey...).